REPUBLIQUE FRANÇAISE

LES HAUTS D'ANJOU

Numéro SIRET : **20006739500018**

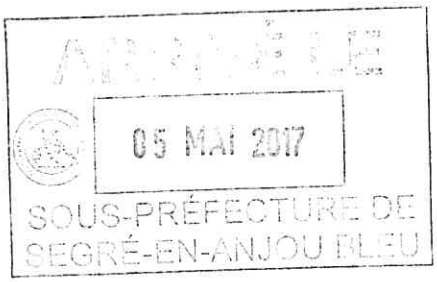
POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **LES HAUTS D'ANJOU**



ANNEE 2017

Code INSEE	LES HAUTS D'ANJOU	BP
49065	LES HAUTS D'ANJOU	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 475
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	693,87	0,00
2	Produit des impositions directes/population	323,60	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	745,14	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	440,56	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	233,19	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,12%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,96%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	59,12%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 696 292,00	4 079 666,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 616 626,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	4 696 292,00	4 696 292,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 239 974,42	2 989 078,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	542 073,58	201 817,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 408 847,00	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	3 190 895,00	3 190 895,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	7 887 187,00	7 887 187,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	1 029 318,00	1 029 318,00	1 029 318,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	261 200,00	261 200,00	261 200,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	690 626,00	690 626,00	690 626,00
Total des dépenses de gestion courante			0,00	3 581 144,00	3 581 144,00	3 581 144,00
66	Charges financières		0,00	165 600,00	165 600,00	165 600,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement			**0,00**	**3 798 944,00**	**3 798 944,00**	**3 798 944,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*799 348,00*	*799 348,00*	*799 348,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*98 000,00*	*98 000,00*	*98 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				***897 348,00***	***897 348,00***	***897 348,00***
TOTAL			0,00	4 696 292,00	4 696 292,00	4 696 292,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 696 292,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	362 800,00	362 800,00	362 800,00
73	Impôts et taxes		0,00	2 002 621,00	2 002 621,00	2 002 621,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	1 588 845,00	1 588 845,00	1 588 845,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Total des recettes de gestion courante			0,00	4 079 666,00	4 079 666,00	4 079 666,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement			**0,00**	**4 079 666,00**	**4 079 666,00**	**4 079 666,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	4 079 666,00	4 079 666,00	4 079 666,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	616 626,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 696 292,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	897 348,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		542 073,58	1 869 974,42	1 869 974,42	2 412 048,00
	Total des dépenses d'équipement		542 073,58	1 869 974,42	1 869 974,42	2 412 048,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières		0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement		**542 073,58**	**2 239 974,42**	**2 239 974,42**	**2 782 048,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL		542 073,58	2 239 974,42	2 239 974,42	2 782 048,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**408 847,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 190 895,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		201 817,00	717 246,00	717 246,00	919 063,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		201 817,00	717 246,00	717 246,00	919 063,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	619 820,00	619 820,00	619 820,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	749 104,00	749 104,00	749 104,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			5 560,00	5 560,00	5 560,00
	Total des recettes financières		0,00	1 374 484,00	1 374 484,00	1 374 484,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement		**201 817,00**	**2 091 730,00**	**2 091 730,00**	**2 293 547,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*799 348,00*	*799 348,00*	*799 348,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*98 000,00*	*98 000,00*	*98 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			***897 348,00***	***897 348,00***	***897 348,00***
	TOTAL		201 817,00	2 989 078,00	2 989 078,00	3 190 895,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 190 895,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**897 348,00**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 029 318,00		1 029 318,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000,00		1 600 000,00
014	Atténuations de produits	261 200,00		261 200,00
65	Autres charges de gestion courante	690 626,00		690 626,00
66	Charges financières	165 600,00	0,00	165 600,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00	2 200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	98 000,00	98 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00		50 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		799 348,00	799 348,00
Dépenses de fonctionnement - Total		**3 798 944,00**	**897 348,00**	**4 696 292,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 696 292,00

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		320 000,00	0,00	320 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		2 412 048,00		2 412 048,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement - Total			**2 782 048,00**	**0,00**	**2 782 048,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	408 847,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 190 895,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 400,00		15 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	362 800,00		362 800,00
73	Impôts et taxes	2 002 621,00		2 002 621,00
74	Dotations, subventions et participations	1 588 845,00		1 588 845,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00	110 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**4 079 666,00**	**0,00**	**4 079 666,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**616 626,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 696 292,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	619 820,00	0,00	619 820,00
13	Subventions d'investissement	919 063,00	0,00	919 063,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		98 000,00	98 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		799 348,00	799 348,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 560,00		5 560,00
	Recettes d'investissement - Total	**1 544 443,00**	**897 348,00**	**2 441 791,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**749 104,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 190 895,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**		**1 029 318,00**	**1 029 318,00**
60611	Eau et assainissement		32 342,00	32 342,00
60612	Énergie - Électricité		153 710,00	153 710,00
60621	Combustibles		25 620,00	25 620,00
60622	Carburants		15 000,00	15 000,00
60623	Alimentation		45 000,00	45 000,00
60624	Produits de traitement		2 600,00	2 600,00
60628	Autres fournitures non stockées		10 500,00	10 500,00
60631	Fournitures d'entretien		21 334,00	21 334,00
60632	Fournitures de petit équipement		59 700,00	59 700,00
60633	Fournitures de voirie		12 221,00	12 221,00
60636	Vêtements de travail		4 950,00	4 950,00
6064	Fournitures administratives		7 924,00	7 924,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)		2 720,00	2 720,00
6067	Fournitures scolaires		25 526,00	25 526,00
6068	Autres matières et fournitures		2 037,00	2 037,00
611	Contrats de prestations de services		83 000,00	83 000,00
6132	Locations immobilières		3 298,00	3 298,00
6135	Locations mobilières		8 988,00	8 988,00
61521	Terrains		17 004,00	17 004,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		100 000,00	100 000,00
615231	Entretien et réparations voiries		110 000,00	110 000,00
61551	Matériel roulant		21 865,00	21 865,00
61558	Autres biens mobiliers		13 997,00	13 997,00
6156	Maintenance		36 000,00	36 000,00
6161	Assurance multirisques		48 000,00	48 000,00
6182	Documentation générale et technique		3 500,00	3 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires		90,00	90,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		1 050,00	1 050,00
6226	Honoraires		3 640,00	3 640,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 410,00	1 410,00
6231	Annonces et insertions		510,00	510,00
6232	Fêtes et cérémonies		15 574,00	15 574,00
6236	Catalogues et imprimés		17 592,00	17 592,00
6237	Publications		3 459,00	3 459,00
6247	Transports collectifs		2 591,00	2 591,00
6251	Voyages et déplacements		12 000,00	12 000,00
6257	Réceptions		153,00	153,00
6261	Frais d'affranchissement		7 073,00	7 073,00
6262	Frais de télécommunications		30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés		455,00	455,00
6281	Concours divers (cotisations...)		7 123,00	7 123,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)		24 300,00	24 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		1 921,00	1 921,00
6284	Redevances pour services rendus		10 298,00	10 298,00
6288	Autres services extérieurs		4 110,00	4 110,00
63512	Taxes foncières		15 717,00	15 717,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)		3 416,00	3 416,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**1 600 000,00**	**1 600 000,00**
6218	Autre personnel extérieur		45 000,00	45 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		2 500,00	2 500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion		14 500,00	14 500,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations		2 250,00	2 250,00
64111	Rémunération principale		840 000,00	840 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		15 000,00	15 000,00
64118	Autres indemnités		78 000,00	78 000,00
64131	Rémunérations		118 500,00	118 500,00
64162	Emplois d'avenir		120 000,00	120 000,00

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		100 000,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite		180 000,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel		48 310,00	48 310,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		3 700,00	3 700,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		2 250,00	2 250,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		9 590,00	9 590,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		5 400,00	5 400,00
014	**Atténuations de produits**		**261 200,00**	**261 200,00**
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs		200,00	200,00
739211	Attributions de compensation		261 000,00	261 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**		**690 626,00**	**690 626,00**
6531	Indemnités		197 000,00	197 000,00
6533	Cotisations de retraite		14 250,00	14 250,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes		5 000,00	5 000,00
65548	Autres contributions		274 230,00	274 230,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat		1 185,00	1 185,00
657341	Communes membres du GFP		1 650,00	1 650,00
657362	CCAS		12 881,00	12 881,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres . .		169 430,00	169 430,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			**3 581 144,00**	**3 581 144,00**
66	**Charges financières (b)**		**165 600,00**	**165 600,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		138 750,00	138 750,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		7 000,00	7 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		2 600,00	2 600,00
666	Pertes de change		17 250,00	17 250,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**2 200,00**	**2 200,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		200,00	200,00
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**50 000,00**	**50 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			**3 798 944,00**	**3 798 944,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***799 348,00***	***799 348,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***		***98 000,00***	***98 000,00***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*		*98 000,00*	*98 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			**897 348,00**	**897 348,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (10)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			***897 348,00***	***897 348,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			**4 696 292,00**	**4 696 292,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 696 292,00

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**15 400,00**	**15 400,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		13 000,00	13 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		2 400,00	2 400,00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**		**362 800,00**	**362 800,00**
7023	Menus produits forestiers		2 400,00	2 400,00
7028	Autres produits agricoles et forestiers		250,00	250,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		3 800,00	3 800,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social		130 000,00	130 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme		210 000,00	210 000,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles		6 500,00	6 500,00
70848	aux autres organismes		3 000,00	3 000,00
70878	par d'autres redevables		4 500,00	4 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv		350,00	350,00
73	**Impôts et taxes**		**2 002 621,00**	**2 002 621,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation		1 771 725,00	1 771 725,00
73211	Attribution de compensation		110 199,00	110 199,00
7336	Droits de place		697,00	697,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi		120 000,00	120 000,00
74	**Dotations, subventions et participations**		**1 588 845,00**	**1 588 845,00**
7411	Dotation forfaitaire		618 407,00	618 407,00
74121	Dotation de solidarité rurale		462 234,00	462 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation		196 051,00	196 051,00
742	Dotations aux élus locaux		17 370,00	17 370,00
744	FCTVA		54 783,00	54 783,00
74712	Emplois d'avenir		40 000,00	40 000,00
74718	Autres		50 000,00	50 000,00
7478	Autres organismes		45 000,00	45 000,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle		25 000,00	25 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr		50 000,00	50 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		30 000,00	30 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**		**110 000,00**	**110 000,00**
752	Revenus des immeubles		110 000,00	110 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			**4 079 666,00**	**4 079 666,00**
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			**4 079 666,00**	**4 079 666,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***		***0,00***	***0,00***
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (9)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			**4 079 666,00**	**4 079 666,00**

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	**0,00**
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**616 626,00**
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 696 292,00**

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES | A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
	Opération d'équipement n° 100 (5)		4 106,00	4 106,00
	Opération d'équipement n° 101 (5)		235 706,00	235 706,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)		21 360,00	21 360,00
	Opération d'équipement n° 103 (5)		579 804,00	579 804,00
	Opération d'équipement n° 104 (5)		18 840,00	18 840,00
	Opération d'équipement n° 105 (5)		63 564,00	63 564,00
	Opération d'équipement n° 106 (5)		2 720,00	2 720,00
	Opération d'équipement n° 107 (5)		4 080,00	4 080,00
	Opération d'équipement n° 109 (5)		7 976,00	7 976,00
	Opération d'équipement n° 110 (5)		32 800,42	32 800,42
	Opération d'équipement n° 112 (5)		17 034,00	17 034,00
	Opération d'équipement n° 113 (5)		367 240,00	367 240,00
	Opération d'équipement n° 115 (5)		25 168,00	25 168,00
	Opération d'équipement n° 118 (5)		447 576,00	447 576,00
	Opération d'équipement n° 119 (5)		42 000,00	42 000,00
Total des dépenses d'équipement			**1 869 974,42**	**1 869 974,42**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**320 000,00**	**320 000,00**
1641	Emprunts en euros		212 000,00	212 000,00
1643	Emprunts en devises		108 000,00	108 000,00
020	**Dépenses imprévues (investissement)**		**50 000,00**	**50 000,00**
020	Dépenses imprévues (investissement)		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières			**370 000,00**	**370 000,00**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			**2 239 974,42**	**2 239 974,42**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***		***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (10)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			**2 239 974,42**	**2 239 974,42**

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	**542 073,58**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**408 847,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 190 895,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**		**717 246,00**	**717 246,00**
1311	Etat et établissements nationaux		181 218,00	181 218,00
1312	Régions		72 863,00	72 863,00
1313	Départements		360 682,00	360 682,00
1318	Autres		62 000,00	62 000,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
1323	Départements		0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
1332	Amendes de police		40 483,00	40 483,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**		**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement		**717 246,00**	**717 246,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**1 368 924,00**	**1 368 924,00**
10222	F.C.T.V.A.		619 820,00	619 820,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		749 104,00	749 104,00
024	**Produits de cessions**		**5 560,00**	**5 560,00**
	Total des recettes financières		**1 374 484,00**	**1 374 484,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES		**2 091 730,00**	**2 091 730,00**
021	***Virement de la section de fonctionnement***		***799 348,00***	***799 348,00***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)***		***98 000,00***	***98 000,00***
28188	*Autres immobilisations corporelles*		*98 000,00*	*98 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***897 348,00***	***897 348,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***897 348,00***	***897 348,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		**2 989 078,00**	**2 989 078,00**

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	**201 817,00**
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 190 895,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET | III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT | B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100
LIBELLE : MAIRIES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **0,00**	**4 106,00**	b **4 106,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**4 106,00**	**4 106,00**	
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 506,00	1 506,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **55 577,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**55 577,00**	**0,00**
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	55 577,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**51 471,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III | B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101
LIBELLE : EGLISES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **50 602,00**	**235 706,00**	b **235 706,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**50 602,00**	**235 706,00**	**235 706,00**	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	47 545,00	233 855,00	233 855,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	0,00	1 851,00	1 851,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 057,00	0,00	0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **11 800,00**	d **108 421,00**
13	**Subventions d'investissement**	**11 800,00**	**108 421,00**
1313	Départements	0,00	48 421,00
1318	Autres	0,00	60 000,00
1323	Départements	11 800,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-166 087,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102
LIBELLE : ECOLES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **4 412,00**	**21 360,00**	b **21 360,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**4 412,00**	**21 360,00**	**21 360,00**	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	4 412,00	19 320,00	19 320,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 040,00	2 040,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-25 772,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 103
LIBELLE : SALLES COMMUNALES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **225 650,00**	**579 804,00**	b **579 804,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**650,00**	**144 804,00**	**144 804,00**	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	650,00	360,00	360,00	
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	141 144,00	141 144,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	0,00	900,00	900,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**225 000,00**	**435 000,00**	**435 000,00**	
2313	Constructions	0,00	225 000,00	435 000,00	435 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **1 000,00**	d **484 363,00**
13	**Subventions d'investissement**	**1 000,00**	**484 363,00**
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	179 500,00
1312	Régions	0,00	72 863,00
1313	Départements	0,00	230 000,00
1318	Autres	0,00	2 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	1 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-320 091,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104
LIBELLE : SALLES DES SPORTS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	18 840,00	b 18 840,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	18 840,00	18 840,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	0,00	18 840,00	18 840,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 840,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 105
LIBELLE : TERRAINS MULTISPORTS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **42 000,00**	**63 564,00**	b **63 564,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**42 000,00**	**63 564,00**	**63 564,00**	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	42 000,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 564,00	3 564,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0,00**	d **15 000,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**15 000,00**
1313	Départements	0,00	15 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	**-90 564,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 106
LIBELLE : BIBLIOTHEQUES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **16 910,00**	**2 720,00**	b **2 720,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**990,00**	**2 720,00**	**2 720,00**	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructo	0,00	0,00	1 020,00	1 020,00	
2184	Mobilier	0,00	990,00	1 700,00	1 700,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**15 920,00**	**0,00**	**0,00**	
2313	Constructions	0,00	15 920,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **17 000,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**17 000,00**	**0,00**
1311	Etat et établissements nationaux	17 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 630,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 107
LIBELLE : ATELIERS COMMUNAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 080,00	b 4 080,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 080,00	4 080,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 080,00	4 080,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 080,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 108
LIBELLE : BEGUINAGE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 10 818,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	628,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	628,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	10 190,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	10 190,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 818,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 109
LIBELLE : IMMEUBLES COMMERCIAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 5 084,00	7 976,00	b 7 976,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 084,00	7 976,00	7 976,00	
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	3 060,00	3 060,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	5 084,00	4 916,00	4 916,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 060,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 110
LIBELLE : ACCESSIBILITE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **39 883,58**	**32 800,42**	b **32 800,42**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**3 500,00**	**0,00**	**0,00**	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des constructº	0,00	3 500,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**36 383,58**	**32 800,42**	**32 800,42**	
2313	Constructions	0,00	13 400,00	32 800,00	32 800,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	22 983,58	0,42	0,42	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0,00**	d **1 718,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**1 718,00**
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	1 718,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-70 966,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III | B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 111
LIBELLE : SERVICES INCENDIE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 3 300,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 300,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	3 300,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 300,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 112
LIBELLE : URBANISME
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 26 338,00	17 034,00	b 17 034,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 338,00	17 034,00	17 034,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00	26 338,00	17 034,00	17 034,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-43 372,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III | B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 113
LIBELLE : VOIRIE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **66 690,00**	**367 240,00**	b **367 240,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**64 641,00**	**367 240,00**	**367 240,00**	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	11 886,00	0,00	0,00	
21316	Équipements du cimetière	0,00	3 537,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	23 970,00	161 000,00	161 000,00	
2152	Installations de voirie	0,00	21 398,00	175 500,00	175 500,00	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	7 740,00	7 740,00	
21752	Installations de voirie	0,00	3 850,00	0,00	0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**2 049,00**	**0,00**	**0,00**	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	2 049,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **48 840,00**	d **107 744,00**
13	**Subventions d'investissement**	**48 840,00**	**107 744,00**
1313	Départements	0,00	67 261,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	36 500,00	0,00
1332	Amendes de police	0,00	40 483,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	12 340,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-277 346,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III | B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 115
LIBELLE : MATERIEL MOBILIER
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **45 767,00**	**25 168,00**	b **25 168,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**15 168,00**	**15 168,00**	
2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	15 168,00	15 168,00	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**45 767,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	790,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	0,00	40 132,00	10 000,00	10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	0,00	4 845,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-70 935,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 116
LIBELLE : BATIMENT BARON
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0,00**	a **569,00**	**0,00**	b **0,00**	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**569,00**	**0,00**	**0,00**	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	569,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **67 600,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**67 600,00**	**0,00**
1326	Autres établissements publics locaux	34 800,00	0,00
1328	Autres	32 800,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	67 031,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 117
LIBELLE : BATIMENTS LOUES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 4 050,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	4 050,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	4 050,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 050,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 118
LIBELLE : PROJETS COMMUNS CLHA
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	447 576,00	b 447 576,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	447 576,00	447 576,00	
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	447 576,00	447 576,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-447 576,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 119
LIBELLE : TERRAINS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	42 000,00	b 42 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-42 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	1 504 514,00	235 706,00	21 360,00	2 720,42	82 404,00	0,00	0,00	0,00	388 354,00	4 916,00	2 239 974,42
Equipements municipaux (2)		1 119 346,00	235 706,00	21 360,00	2 720,42	82 404,00	0,00	0,00	0,00	388 354,00	4 916,00	1 854 806,42
Equip. non municipaux (c/204) (3)		15 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 168,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	1 504 514,00	235 706,00	21 360,00	2 720,42	82 404,00	0,00	0,00	0,00	388 354,00	4 916,00	2 239 974,42
RAR N-1 et reports	0,00	725 834,00	50 602,00	4 412,00	18 810,58	42 000,00	0,00	10 818,00	0,00	92 791,00	5 653,00	950 920,58
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	2 230 348,00	286 308,00	25 772,00	21 531,00	124 404,00	0,00	10 818,00	0,00	481 145,00	10 569,00	3 190 895,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	2 752 353,00	108 421,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	113 304,00	0,00	2 989 078,00
RAR N-1 et reports	0,00	56 577,00	11 800,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	67 600,00	0,00	48 840,00	0,00	201 817,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	2 808 930,00	120 221,00	0,00	17 000,00	15 000,00	0,00	67 600,00	0,00	162 144,00	0,00	3 190 895,00
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	4 311 385,00	0,00	28 117,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 070,00	0,00	4 696 292,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	4 311 385,00	0,00	28 117,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 070,00	0,00	4 696 292,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	4 079 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 079 666,00
RAR N-1 et reports	0,00	616 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 626,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	4 696 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 696 292,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	2 230 348,00	286 308,00	25 772,00	21 531,00	124 404,00	0,00	10 818,00	0,00	481 145,00	10 569,00	3 190 895,00
Dépenses réelles		0,00	2 230 348,00	286 308,00	25 772,00	21 531,00	124 404,00	0,00	10 818,00	0,00	481 145,00	10 569,00	3 190 895,00
001	**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté**	0,00	408 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 847,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	408 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 847,00
020	**Dépenses imprévues (investissement)**	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	212 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
Opérations d'équipement		0,00	1 451 501,00	286 308,00	25 772,00	21 531,00	124 404,00	0,00	10 818,00	0,00	481 145,00	10 569,00	2 412 048,00
	100 MAIRIES	0,00	4 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 106,00
	101 EGLISES	0,00	0,00	286 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 308,00
	102 ECOLES	0,00	0,00	0,00	25 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 772,00
	103 SALLES COMMUNALES	0,00	805 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	805 454,00
	104 SALLES DES SPORTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,00
	105 TERRAINS MULTISPORTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 564,00
	106 BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	19 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 630,00
	107 ATELIERS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,00	0,00	4 080,00
	108 BEGUINAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 818,00	0,00	0,00	0,00	10 818,00
	109 IMMEUBLES COMMERCIAUX	0,00	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	13 060,00
	110 ACCESSIBILITE	0,00	70 783,00	0,00	0,00	1 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 684,00
	111 SERVICES INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	3 300,00
	112 URBANISME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 372,00	0,00	43 372,00
	113 VOIRIE	0,00	3 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 393,00	0,00	433 930,00
	115 MATERIEL MOBILIER	0,00	70 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 935,00
	116 BATIMENT BARON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569,00	569,00
	117 BATIMENTS LOUES	0,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00
	118 PROJETS COMMUNS CLHA	0,00	447 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 576,00
	119 TERRAINS	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
RECETTES													
Total recettes d'investissement		0,00	2 808 930,00	120 221,00	0,00	17 000,00	15 000,00	0,00	67 600,00	0,00	162 144,00	0,00	3 190 895,00

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		**0,00**	**1 911 582,00**	**120 221,00**	**0,00**	**17 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**67 600,00**	**0,00**	**162 144,00**	**0,00**	**2 293 547,00**
024	**Produits de cessions**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 560,00**	**0,00**	**5 560,00**
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 560,00	0,00	**5 560,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**1 368 924,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 368 924,00**
10222	F.C.T.V.A.	0,00	619 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**619 820,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	749 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**749 104,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**542 658,00**	**120 221,00**	**0,00**	**17 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**67 600,00**	**0,00**	**156 584,00**	**0,00**	**919 063,00**
	100 MAIRIES	**0,00**	**55 577,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 577,00**
	101 EGLISES	**0,00**	**0,00**	**120 221,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 221,00**
	103 SALLES COMMUNALES	**0,00**	**485 363,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**485 363,00**
	105 TERRAINS MULTISPORTS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**
	106 BIBLIOTHEQUES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 000,00**
	110 ACCESSIBILITE	**0,00**	**1 718,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 718,00**
	113 VOIRIE	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 584,00**	**0,00**	**156 584,00**
	116 BATIMENT BARON	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 600,00**
Recettes d'ordre		***0,00***	***897 348,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***897 348,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***0,00***	***799 348,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***799 348,00***
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*799 348,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***799 348,00***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00***	***98 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***98 000,00***
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*	*98 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***98 000,00***

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		**0,00**	**4 311 385,00**	**0,00**	**28 117,00**	**2 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**354 070,00**	**0,00**	**4 696 292,00**
Dépenses réelles		**0,00**	**3 414 037,00**	**0,00**	**28 117,00**	**2 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**354 070,00**	**0,00**	**3 798 944,00**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**	**653 411,00**	**0,00**	**28 117,00**	**2 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**345 070,00**	**0,00**	**1 029 318,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	32 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**32 342,00**
60612	Énergie - Électricité	0,00	153 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**153 710,00**
60621	Combustibles	0,00	25 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**25 620,00**
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	**15 000,00**
60623	Alimentation	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**45 000,00**
60624	Produits de traitement	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 600,00**
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**10 500,00**

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 334,00	0,00	**21 334,00**
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 700,00	0,00	**59 700,00**
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 221,00	0,00	**12 221,00**
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00	0,00	**4 950,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	7 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**7 924,00**
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 720,00**
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	25 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**25 526,00**
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 037,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**83 000,00**
6132	Locations immobilières	0,00	3 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 298,00**
6135	Locations mobilières	0,00	8 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**8 988,00**
61521	Terrains	0,00	17 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**17 004,00**
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	**100 000,00**
615231	Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	**110 000,00**
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 865,00	0,00	**21 865,00**
61558	Autres biens mobiliers	0,00	13 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**13 997,00**
6156	Maintenance	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**36 000,00**
6161	Assurance multirisques	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**48 000,00**
6182	Documentation générale et technique	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 500,00**
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**90,00**
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 050,00**
6226	Honoraires	0,00	3 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 640,00**
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 410,00**
6231	Annonces et insertions	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**510,00**
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	15 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**15 574,00**
6236	Catalogues et imprimés	0,00	17 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**17 592,00**
6237	Publications	0,00	3 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 459,00**
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 591,00**
6251	Voyages et déplacements	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**12 000,00**
6257	Réceptions	0,00	153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**153,00**
6261	Frais d'affranchissement	0,00	7 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**7 073,00**
6262	Frais de télécommunications	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**30 000,00**
627	Services bancaires et assimilés	0,00	455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**455,00**
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	7 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**7 123,00**
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**24 300,00**
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 921,00**

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
6284	Redevances pour services rendus	0,00	10 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 298,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	4 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00
63512	Taxes foncières	0,00	15 717,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 717,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00	3 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 416,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**	**1 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 600 000,00**
6218	Autre personnel extérieur	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
64111	Rémunération principale	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
64131	Rémunérations	0,00	118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	48 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 310,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	9 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 590,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**261 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**261 200,00**
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
739211	Attributions de compensation	0,00	261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 000,00
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement)**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**681 626,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 000,00**	**0,00**	**690 626,00**
6531	Indemnités	0,00	197 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	14 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 250,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65548	Autres contributions	0,00	265 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	274 230,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	0,00	1 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
657341	Communes membres du GFP	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
657362	CCAS	0,00	12 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 881,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	169 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 430,00
66	**Charges financières**	**0,00**	**165 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**165 600,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	138 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 750,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
666	Pertes de change	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**	**2 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 200,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Dépenses d'ordre		***0,00***	***897 348,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***897 348,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***799 348,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***799 348,00***
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*799 348,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***799 348,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00***	***98 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***98 000,00***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*0,00*	*98 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***98 000,00***
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**0,00**	**4 696 292,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 696 292,00**
Recettes réelles		**0,00**	**4 696 292,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 696 292,00**
002	**Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)**	**0,00**	**616 626,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**616 626,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	616 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 626,00
013	**Atténuations de charges**	**0,00**	**15 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 400,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**0,00**	**362 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**362 800,00**
7023	Menus produits forestiers	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
7028	Autres produits agricoles et forestiers	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
70848	aux autres organismes	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
70878	par d'autres redevables	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
73	**Impôts et taxes**	**0,00**	**2 002 621,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 002 621,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	1 771 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 771 725,00
73211	Attribution de compensation	0,00	110 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 199,00
7336	Droits de place	0,00	697,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	697,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
74	**Dotations, subventions et participations**	**0,00**	**1 588 845,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 588 845,00**
7411	Dotation forfaitaire	0,00	618 407,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 407,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	462 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	196 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 051,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	17 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 370,00
744	FCTVA	0,00	54 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 783,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
74718	Autres	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
7478	Autres organismes	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**110 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Pour.le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**4 311 385,00**	**4 311 385,00**
Dépenses de l'exercice	**4 311 385,00**	**4 311 385,00**
011 Charges à caractère général	653 411,00	653 411,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000,00	1 600 000,00
014 Atténuations de produits	261 200,00	261 200,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00	50 000,00
023 Virement à la section d'investissement	799 348,00	799 348,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 000,00	98 000,00
65 Autres charges de gestion courante	681 626,00	681 626,00
66 Charges financières	165 600,00	165 600,00
67 Charges exceptionnelles	2 200,00	2 200,00
RECETTES TOTALES (2)	**4 696 292,00**	**4 696 292,00**
Recettes de l'exercice	**4 079 666,00**	**4 079 666,00**
013 Atténuations de charges	15 400,00	15 400,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	362 800,00	362 800,00
73 Impôts et taxes	2 002 621,00	2 002 621,00
74 Dotations, subventions et participations	1 588 845,00	1 588 845,00
75 Autres produits de gestion courante	110 000,00	110 000,00
Restes à réaliser - reports	**616 626,00**	**616 626,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	616 626,00	616 626,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	023 Information, communication, publicité
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	**4 290 334,00**	**21 051,00**
Dépenses de l'exercice	**4 290 334,00**	**21 051,00**
011 Charges à caractère général	632 360,00	21 051,00
012 Charges de personnel et frais assimil	1 600 000,00	0,00
014 Atténuations de produits	261 200,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnemen	50 000,00	0,00
023 Virement à la section d'investissemen	799 348,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre	98 000,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	681 626,00	0,00
66 Charges financières	165 600,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	**4 696 292,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice	**4 079 666,00**	**0,00**
013 Atténuations de charges	15 400,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	362 800,00	0,00
73 Impôts et taxes	2 002 621,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	1 588 845,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00
Restes à réaliser - reports	**616 626,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté (e	616 626,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	21 Enseignement du premier degré	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**28 117,00**	**28 117,00**
Dépenses de l'exercice	**28 117,00**	**28 117,00**
011 Charges à caractère général	28 117,00	28 117,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 21 212 Ecoles primaires
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	**28 117,00**
Dépenses de l'exercice	**28 117,00**
011 Charges à caractère général	28 117,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	32 Conservation et diffusion des	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**2 720,00**	**2 720,00**
Dépenses de l'exercice	**2 720,00**	**2 720,00**
011 Charges à caractère général	2 720,00	2 720,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 32
	321 Bibliothèques et médiathèques
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	**2 720,00**
Dépenses de l'exercice	**2 720,00**
011 Charges à caractère général	2 720,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**9 000,00**	**345 070,00**	**354 070,00**
Dépenses de l'exercice	**9 000,00**	**345 070,00**	**354 070,00**
011 Charges à caractère général	0,00	345 070,00	345 070,00
65 Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	9 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81	Sous-fonction 82	
	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	822 Voirie communale et routes
CHAPITRES			
DEPENSES TOTALES (2)	**9 000,00**	**213 205,00**	**131 865,00**
Dépenses de l'exercice	**9 000,00**	**213 205,00**	**131 865,00**
011 Charges à caractère général	0,00	213 205,00	131 865,00
65 Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**2 230 348,00**	**2 230 348,00**
Dépenses de l'exercice	**1 504 514,00**	**1 504 514,00**
Non individualisées en opérations	**370 000,00**	**370 000,00**
020 Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	320 000,00	320 000,00
N° Opérations	**1 134 514,00**	**1 134 514,00**
115 MATERIEL MOBILIER	15 168,00	15 168,00
100 MAIRIES	4 106,00	4 106,00
103 SALLES COMMUNALES	144 804,00	144 804,00
109 IMMEUBLES COMMERCIAUX	3 060,00	3 060,00
115 MATERIEL MOBILIER	10 000,00	10 000,00
118 PROJETS COMMUNS CLHA	447 576,00	447 576,00
119 TERRAINS	42 000,00	42 000,00
103 SALLES COMMUNALES	435 000,00	435 000,00
110 ACCESSIBILITE	32 800,00	32 800,00
Restes à réaliser - reports	**725 834,00**	**725 834,00**
Non individualisées en opérations	**408 847,00**	**408 847,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investis	408 847,00	408 847,00
N° Opérations	**316 987,00**	**316 987,00**
103 SALLES COMMUNALES	650,00	650,00
110 ACCESSIBILITE	3 500,00	3 500,00
113 VOIRIE	3 537,00	3 537,00
115 MATERIEL MOBILIER	45 767,00	45 767,00
103 SALLES COMMUNALES	225 000,00	225 000,00
110 ACCESSIBILITE	34 483,00	34 483,00
117 BATIMENTS LOUES	4 050,00	4 050,00
RECETTES TOTALES (2)	**2 808 930,00**	**2 808 930,00**
Recettes de l'exercice	**2 752 353,00**	**2 752 353,00**
Non affectées aux opérations	**2 266 272,00**	**2 266 272,00**
021 Virement de la section de fonctionnemen	799 348,00	799 348,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	98 000,00	98 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 368 924,00	1 368 924,00

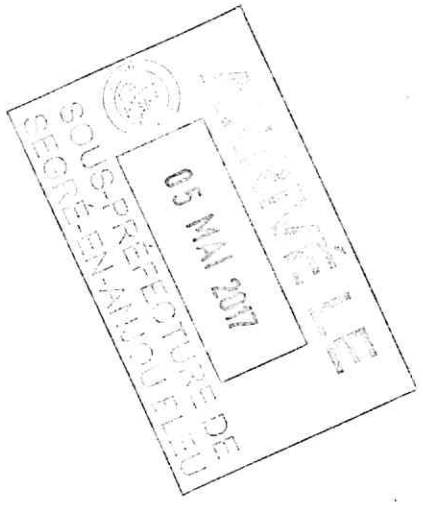
(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	02 Administration générale	Total
Affectées aux opérations	**486 081,00**	**486 081,00**
103 SALLES COMMUNALES	484 363,00	484 363,00
110 ACCESSIBILITE	1 718,00	1 718,00
Restes à réaliser - reports	**56 577,00**	**56 577,00**
Affectées aux opérations	**56 577,00**	**56 577,00**
100 MAIRIES	55 577,00	55 577,00
103 SALLES COMMUNALES	1 000,00	1 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02			
	020 Administration générale de la	023 Information, communication,	024 Fêtes et cérémonies	026 Cimetières et pompes funèbres
DEPENSES TOTALES (2)	**1 406 189,00**	**15 168,00**	**805 454,00**	**3 537,00**
Dépenses de l'exercice	**909 542,00**	**15 168,00**	**579 804,00**	**0,00**
Non individualisées en opérations	**370 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020 Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	320 000,00	0,00	0,00	0,00
N° Opérations	**539 542,00**	**15 168,00**	**579 804,00**	**0,00**
115 MATERIEL MOBILIER	0,00	15 168,00	0,00	0,00
100 MAIRIES	4 106,00	0,00	0,00	0,00
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	144 804,00	0,00
109 IMMEUBLES COMMERCIAUX	3 060,00	0,00	0,00	0,00
115 MATERIEL MOBILIER	10 000,00	0,00	0,00	0,00
118 PROJETS COMMUNS CLHA	447 576,00	0,00	0,00	0,00
119 TERRAINS	42 000,00	0,00	0,00	0,00
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	435 000,00	0,00
110 ACCESSIBILITE	32 800,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	**496 647,00**	**0,00**	**225 650,00**	**3 537,00**
Non individualisées en opérations	**408 847,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investis	408 847,00	0,00	0,00	0,00
N° Opérations	**87 800,00**	**0,00**	**225 650,00**	**3 537,00**



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	Sous-fonction 02			
	020 Administration générale de la	023 Information, communication,	024 Fêtes et cérémonies	026 Cimetières et pompes funèbres
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	650,00	0,00
110 ACCESSIBILITE	3 500,00	0,00	0,00	0,00
113 VOIRIE	0,00	0,00	0,00	3 537,00
115 MATERIEL MOBILIER	45 767,00	0,00	0,00	0,00
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	225 000,00	0,00
110 ACCESSIBILITE	34 483,00	0,00	0,00	0,00
117 BATIMENTS LOUES	4 050,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	**2 323 567,00**	**0,00**	**485 363,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice	**2 267 990,00**	**0,00**	**484 363,00**	**0,00**
Non affectées aux opérations	**2 266 272,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021 Virement de la section de fonctionnemen	799 348,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	98 000,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 368 924,00	0,00	0,00	0,00
Affectées aux opérations	**1 718,00**	**0,00**	**484 363,00**	**0,00**
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	484 363,00	0,00
110 ACCESSIBILITE	1 718,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	**55 577,00**	**0,00**	**1 000,00**	**0,00**
Affectées aux opérations	**55 577,00**	**0,00**	**1 000,00**	**0,00**
100 MAIRIES	55 577,00	0,00	0,00	0,00
103 SALLES COMMUNALES	0,00	0,00	1 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	286 308,00	286 308,00
Dépenses de l'exercice	235 706,00	235 706,00
N° Opérations	235 706,00	235 706,00
101 EGLISES	235 706,00	235 706,00
Restes à réaliser - reports	50 602,00	50 602,00
N° Opérations	50 602,00	50 602,00
101 EGLISES	50 602,00	50 602,00
RECETTES TOTALES (2)	120 221,00	120 221,00
Recettes de l'exercice	108 421,00	108 421,00
Affectées aux opérations	108 421,00	108 421,00
101 EGLISES	108 421,00	108 421,00
Restes à réaliser - reports	11 800,00	11 800,00
Affectées aux opérations	11 800,00	11 800,00
101 EGLISES	11 800,00	11 800,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11 110 Services communs
DEPENSES TOTALES (2)	286 308,00
Dépenses de l'exercice	235 706,00
N° Opérations	235 706,00
101 EGLISES	235 706,00
Restes à réaliser - reports	50 602,00
N° Opérations	50 602,00
101 EGLISES	50 602,00
RECETTES TOTALES (2)	120 221,00
Recettes de l'exercice	108 421,00
Affectées aux opérations	108 421,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction 11 110 Services communs
101 EGLISES	108 421,00
Restes à réaliser - reports	**11 800,00**
Affectées aux opérations	**11 800,00**
101 EGLISES	11 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	21 Enseignement du premier degré	Total
DEPENSES TOTALES (2)	25 772,00	25 772,00
Dépenses de l'exercice	21 360,00	21 360,00
N° Opérations	21 360,00	21 360,00
102 ECOLES	21 360,00	21 360,00
Restes à réaliser - reports	4 412,00	4 412,00
N° Opérations	4 412,00	4 412,00
102 ECOLES	4 412,00	4 412,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 21	
	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires
DEPENSES TOTALES (2)	600,00	25 172,00
Dépenses de l'exercice	600,00	20 760,00
N° Opérations	600,00	20 760,00
102 ECOLES	600,00	20 760,00
Restes à réaliser - reports	0,00	4 412,00
N° Opérations	0,00	4 412,00
102 ECOLES	0,00	4 412,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	32 Conservation et diffusion des patrimoines	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**21 531,00**	**21 531,00**
Dépenses de l'exercice	**2 720,42**	**2 720,42**
N° Opérations	**2 720,42**	**2 720,42**
106 BIBLIOTHEQUES	2 720,00	2 720,00
110 ACCESSIBILITE	0,42	0,42
Restes à réaliser - reports	**18 810,58**	**18 810,58**
N° Opérations	**18 810,58**	**18 810,58**
106 BIBLIOTHEQUES	990,00	990,00
106 BIBLIOTHEQUES	15 920,00	15 920,00
110 ACCESSIBILITE	1 900,58	1 900,58
RECETTES TOTALES (2)	**17 000,00**	**17 000,00**
Restes à réaliser - reports	**17 000,00**	**17 000,00**
Affectées aux opérations	**17 000,00**	**17 000,00**
106 BIBLIOTHEQUES	17 000,00	17 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 32
	321 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES TOTALES (2)	**21 531,00**
Dépenses de l'exercice	**2 720,42**
N° Opérations	**2 720,42**
106 BIBLIOTHEQUES	2 720,00
110 ACCESSIBILITE	0,42
Restes à réaliser - reports	**18 810,58**
N° Opérations	**18 810,58**
106 BIBLIOTHEQUES	990,00
106 BIBLIOTHEQUES	15 920,00
110 ACCESSIBILITE	1 900,58

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction 32
	321 Bibliothèques et médiathèques
RECETTES TOTALES (2)	**17 000,00**
Restes à réaliser - reports	**17 000,00**
Affectées aux opérations	**17 000,00**
106 BIBLIOTHEQUES	17 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	41 Sports	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**124 404,00**	**124 404,00**
Dépenses de l'exercice	**82 404,00**	**82 404,00**
N° Opérations	**82 404,00**	**82 404,00**
104 SALLES DES SPORTS	18 840,00	18 840,00
105 TERRAINS MULTISPORTS	63 564,00	63 564,00
Restes à réaliser - reports	**42 000,00**	**42 000,00**
N° Opérations	**42 000,00**	**42 000,00**
105 TERRAINS MULTISPORTS	42 000,00	42 000,00
RECETTES TOTALES (2)	**15 000,00**	**15 000,00**
Recettes de l'exercice	**15 000,00**	**15 000,00**
Affectées aux opérations	**15 000,00**	**15 000,00**
105 TERRAINS MULTISPORTS	15 000,00	15 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41 411 Salles de sport, gymnases
DEPENSES TOTALES (2)	**124 404,00**
Dépenses de l'exercice	**82 404,00**
N° Opérations	**82 404,00**
104 SALLES DES SPORTS	18 840,00
105 TERRAINS MULTISPORTS	63 564,00
Restes à réaliser - reports	**42 000,00**
N° Opérations	**42 000,00**
105 TERRAINS MULTISPORTS	42 000,00
RECETTES TOTALES (2)	**15 000,00**
Recettes de l'exercice	**15 000,00**
Affectées aux opérations	**15 000,00**
105 TERRAINS MULTISPORTS	15 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**10 818,00**	**0,00**	**10 818,00**
Restes à réaliser - reports	**10 818,00**	**0,00**	**10 818,00**
N° Opérations	**10 818,00**	**0,00**	**10 818,00**
108 BEGUINAGE	628,00	0,00	628,00
108 BEGUINAGE	10 190,00	0,00	10 190,00
RECETTES TOTALES (2)	**0,00**	**67 600,00**	**67 600,00**
Restes à réaliser - reports	**0,00**	**67 600,00**	**67 600,00**
Affectées aux opérations	**0,00**	**67 600,00**	**67 600,00**
116 BATIMENT BARON	0,00	67 600,00	67 600,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**481 145,00**	**481 145,00**
Dépenses de l'exercice	**388 354,00**	**388 354,00**
N° Opérations	**388 354,00**	**388 354,00**
112 URBANISME	17 034,00	17 034,00
107 ATELIERS COMMUNAUX	4 080,00	4 080,00
113 VOIRIE	367 240,00	367 240,00
Restes à réaliser - reports	**92 791,00**	**92 791,00**
N° Opérations	**92 791,00**	**92 791,00**
112 URBANISME	26 338,00	26 338,00
111 SERVICES INCENDIE	3 300,00	3 300,00
113 VOIRIE	61 104,00	61 104,00
113 VOIRIE	2 049,00	2 049,00
RECETTES TOTALES (2)	**162 144,00**	**162 144,00**
Recettes de l'exercice	**113 304,00**	**113 304,00**
Non affectées aux opérations	**5 560,00**	**5 560,00**
024 Produits de cessions	5 560,00	5 560,00
Affectées aux opérations	**107 744,00**	**107 744,00**
113 VOIRIE	107 744,00	107 744,00
Restes à réaliser - reports	**48 840,00**	**48 840,00**
Affectées aux opérations	**48 840,00**	**48 840,00**
113 VOIRIE	48 840,00	48 840,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 82	
	820 Services communs	822 Voirie communale et routes
DEPENSES TOTALES (2)	**47 452,00**	**433 693,00**
Dépenses de l'exercice	**21 114,00**	**367 240,00**
N° Opérations	**21 114,00**	**367 240,00**
112 URBANISME	17 034,00	0,00
107 ATELIERS COMMUNAUX	4 080,00	0,00
113 VOIRIE	0,00	367 240,00
Restes à réaliser - reports	**26 338,00**	**66 453,00**
N° Opérations	**26 338,00**	**66 453,00**
112 URBANISME	26 338,00	0,00
111 SERVICES INCENDIE	0,00	3 300,00
113 VOIRIE	0,00	61 104,00
113 VOIRIE	0,00	2 049,00
RECETTES TOTALES (2)	**0,00**	**162 144,00**
Recettes de l'exercice	**0,00**	**113 304,00**
Non affectées aux opérations	**0,00**	**5 560,00**
024 Produits de cessions	0,00	5 560,00
Affectées aux opérations	**0,00**	**107 744,00**
113 VOIRIE	0,00	107 744,00
Restes à réaliser - reports	**0,00**	**48 840,00**
Affectées aux opérations	**0,00**	**48 840,00**
113 VOIRIE	0,00	48 840,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	94 Aides au commerce et aux services marchands	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**10 569,00**	**10 569,00**
Dépenses de l'exercice	**4 916,00**	**4 916,00**
N° Opérations	**4 916,00**	**4 916,00**
109 IMMEUBLES COMMERCIAUX	4 916,00	4 916,00
Restes à réaliser - reports	**5 653,00**	**5 653,00**
N° Opérations	**5 653,00**	**5 653,00**
109 IMMEUBLES COMMERCIAUX	5 084,00	5 084,00
116 BATIMENT BARON	569,00	569,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 814 348,25									
1641 Emprunts en euros (total)					3 475 953,40									
200754	CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2002		01/04/2003	50 000,00	F		4.22	4.22		T	X	N	A-1
3518286446	CREDIT MUTUEL	25/03/2004		25/03/2005	150 000,00	F		4.3	4.3		A	X	N	A-1
240120	CREDIT LOCAL DE FRANCE	05/05/2006		01/11/2006	170 000,00	F		3.97	4.36554		A	X	N	A-1
351828644605	CREDIT MUTUEL	07/11/2005		30/07/2006	111 430,00	F		3.66	3.66		S	X	N	A-1
254446	CREDIT LOCAL DE FRANCE	07/12/2007		01/03/2008	100 000,00	F		4.68	4.68		A	C	N	A-1
49608590	CREDIT AGRICOLE	17/07/2008		05/02/2009	120 000,00	F		4.84	4.84		A	X	N	A-1
70256942	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010		15/02/2011	125 000,00	F		3.28	3.33061		T	X	N	A-1
8159823	CAISSE EPARGNE BRETAGNE	09/05/2012		25/04/2013	90 000,00	F		5.03	5.03		A	X	N	A-1
82455321	CREDIT AGRICOLE	15/07/2012		15/10/2012	150 000,00	F		4.84	4.84		A	X	N	A-1
MON500459	CREDIT LOCAL DE FRANCE	02/07/2014		01/11/2014	100 000,00	F		3.13	3.13		T	C	N	A-1
10000302816	CREDIT AGRICOLE	13/04/2016		15/05/2017	150 000,00	F		1.99	1.99		A	X	N	A-1
00074682020	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017		30/01/2017	661 905,05	R		4.93	5.13444		T	X	O	A-1
00082718610	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017		15/10/2017	26 888,94	F		4.6	7.12433		A	X	N	A-1
0351854044503	CREDIT MUTUEL	19/12/2008		28/02/2017	15 090,53	V		3.63	1.53771		T	X	N	A-1
10000052393	CREDIT AGRICOLE	08/11/2013		31/03/2017	245 611,40	F		3.77	4.53873		A	X	N	A-1
10000073475	CREDIT AGRICOLE	20/01/2014		15/01/2017	84 634,24	R		2.84	2.96513		T	X	N	A-1
10000238692	CREDIT AGRICOLE	23/05/2003		28/03/2017	15 150,64	F		1.4	1.63035		T	C	N	A-1
10000238696	CREDIT AGRICOLE	13/02/2017		13/02/2017	17 841,26	F		1.4	1.69835		T	C	N	A-1
10000356919	CREDIT AGRICOLE	15/03/2017		15/03/2017	146 250,00	F		1.1	1.1678		T	C	N	A-1
381616764	CREDIT MUTUEL	28/01/2004		28/02/2017	18 131,03	F		4.62	5.08694		T	C	N	A-1
48207451	CREDIT AGRICOLE	26/05/2008		25/01/2017	185 004,28	F		4.84	5.27406		S	X	N	A-1
50137149	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/05/2000		01/02/2017	9 388,76	F		5.6	6.74049		T	X	N	A-1
5014068101	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/05/2000		01/03/2017	13 241,65	F		6.05	12.8891		A	X	N	A-1
62527218	CREDIT AGRICOLE	21/11/2009		02/05/2017	356 992,40	F		4.48	5.11703		A	X	N	A-1
78745156	CREDIT AGRICOLE	20/10/2015		09/06/2017	38 204,76	F		5.18	6.40411		A	X	N	A-1
86029140	CREDIT AGRICOLE	22/11/2012		10/03/2017	108 500,54	F		3.98	4.24061		T	X	N	A-1
MIN232341E	CREDIT LOCAL DE FRANCE	04/08/2005		01/02/2017	80 639,79	F		3.55	3.82252		T	X	N	A-1

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
MIN245222EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/12/2006		01/02/2017	136 048,13	F		4.1	6.34308		A	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					427 234,85									
E0002600085	CREDIT AGRICOLE	08/05/2004		04/12/2016	24 439,13	F		0.34125	3.34		T	C	N	A-1
2601095	CREDIT AGRICOLE	23/05/2004		13/01/2017	37 500,00	F		0.31	0.77126		T	C	O	A-1
900143531915	CREDIT MUTUEL	31/01/2017		31/01/2017	124 756,32	R		0.55	0.67615		T	C	N	A-1
E0002601106	CREDIT AGRICOLE	23/05/2005		17/01/2017	37 500,00	F		0.31	0.81118		T	C	N	A-1
E092000683	CREDIT AGRICOLE	12/04/2009		27/02/2017	91 359,47	F		0.9	1.097		T	C	N	A-1
E0926008947	CREDIT AGRICOLE	11/04/2009		19/01/2017	111 679,93	F		0.86833	1.29714		T	C	N	A-1
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)					911 160,00									
90597	CREDIT AGRICOLE	19/01/2010		15/11/2016	911 160,00	R	EURIBOR	2.57	2.63488		T	P	O	A-1
Total général					4 814 348,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 330 905,28					318 039,49	155 662,79	0,00	36 765,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 992 510,43					210 177,90	121 280,72	0,00	33 519,36
200754	N	0,00		5 239,68	1,00	F		4.22	4 163,15	200,69	0,00	0,00
3518286446	N	0,00		38 012,13	2,17	F		4.3	12 141,18	1 634,52	0,00	0,00
240120	N	0,00		90 237,58	8,83	F		4.36554	8 537,30	3 582,43	0,00	0,00
351828644605	N	0,00		78 429,13	14,50	F		3.66	4 006,87	2 834,17	0,00	0,00
254446	N	0,00		38 524,68	5,17	F		4.68	6 420,77	1 802,96	0,00	0,00
49608590	N	0,00		83 569,36	11,08	F		4.84	5 210,89	4 287,11	0,00	0,00
70256942	N	0,00		84 088,71	8,83	F		3.33061	9 878,89	3 351,36	0,00	311,02
8159823	N	0,00		71 768,30	10,25	F		5.03	5 043,77	3 609,95	0,00	0,00
82455321	N	0,00		108 117,49	9,75	F		4.84	8 424,80	5 870,78	0,00	0,00
MON500459	N	0,00		84 999,97	12,58	F		3.13	6 666,68	2 582,24	0,00	0,00
10000302816	N	0,00		150 000,00	19,33	F		1.99	6 179,66	3 083,14	0,00	0,00
00074682020	N	0,00		661 905,05	18,75	R		5.13444	21 626,94	32 236,18	0,00	5 348,64
00082718610	N	0,00		26 888,94	4,75	F		7.12433	4 905,27	1 236,89	0,00	213,49
0351854044503	N	0,00		15 090,53	7,08	V		1.53771	1 854,31	177,33	0,00	0,00
10000052393	N	0,00		245 611,40	11,17	F		4.53873	16 567,21	9 259,55	0,00	6 500,21
10000073475	N	0,00		84 634,24	12,00	R		2.96513	5 932,84	2 172,91	0,00	0,00
10000238692	N	0,00		15 150,64	3,42	F		1.63035	4 328,76	189,38	0,00	1,26
10000238696	N	0,00		17 841,26	2,58	F		1.69835	6 487,76	215,71	0,00	21,19
10000356919	N	0,00		146 250,00	9,67	F		1.1678	15 000,00	1 546,88	0,00	64,17
381616764	N	0,00		18 131,03	7,08	F		5.08694	2 500,00	794,07	0,00	66,21
48207451	N	0,00		185 004,28	15,00	F		5.27406	7 884,74	8 859,94	0,00	3 714,78
50137149	N	0,00		9 388,76	3,08	F		6.74049	2 710,38	469,54	0,00	62,33
5014068101	N	0,00		13 241,65	2,17	F		12.8891	4 157,73	801,12	0,00	458,00
62527218	N	0,00		356 992,40	16,33	F		5.11703	13 317,91	15 993,26	0,00	10 221,64
78745156	N	0,00		38 204,76	9,42	F		6.40411	2 985,45	1 961,54	0,00	1 013,87
86029140	N	0,00		108 500,54	9,92	F		4.24061	8 754,09	4 188,75	0,00	231,58
MIN232341E	N	0,00		80 639,79	8,83	F		3.82252	7 746,49	2 760,35	0,00	431,29

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
MIN245222EUR	N	0,00		136 048,13	14,08	F		6.34308	6 744,06	5 577,97	0,00	4 859,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		427 234,85					66 391,59	5 808,76	0,00	388,82
E0002600085	N	0,00		24 439,13	2,17	F		3.34	12 219,55	854,56	0,00	3,13
2601095	N	0,00		37 500,00	3,50	F		0.77126	10 000,00	382,33	0,00	18,47
900143531915	N	0,00		124 756,32	5,00	R		0.67615	16 672,04	974,08	0,00	100,73
E0002601106	N	0,00		37 500,00	3,50	F		0.81118	10 000,00	411,50	0,00	17,52
E092000683	N	0,00		91 359.47	12,33	F		1.097	8 750,00	1 552,34	0,00	70,22
E0926008947	N	0,00		111 679,93	12,50	F		1.29714	8 750,00	1 633,95	0,00	178,75
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)		0,00		911 160,00					41 470,00	28 573,31	0,00	2 856,95
90597	N	0,00		911 160,00	23,83	R	EURIBOR	2.63488	41 470,00	28 573,31	0,00	2 856,95
Total général		0,00		4 330 905,28					318 039,49	155 662,79	0,00	36 765,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	4 330 905,28					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

IV

A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		370 000,00 I	370 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		320 000,00	320 000,00
1641	Emprunts en euros	212 000,00	212 000,00
1643	Emprunts en devises	108 000,00	108 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	50 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	370 000,00	542 073,58	D001 408 847,00	1 320 920,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 522 728,00	III	1 522 728,00
Ressources propres externes de l'année (a)		**619 820,00**		**619 820,00**
10222	Dotations, fonds divers et réserves	619 820,00		619 820,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		**902 908,00**		**902 908,00**
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*98 000,00*		*98 000,00*
024	Produits de cessions	5 560,00		5 560,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*799 348,00*		*799 348,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 522 728,00**	**201 817,00**	**0,00**	**749 104,00**	**2 473 649,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 320 920,58**
Ressources propres disponibles	IV	**2 473 649,00**
Solde	V = IV - II (6)	**+ 1 152 728,42**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					137 204,12	16 406,97											330,38	8 553,62
OGEC ECOLE PRIVEE CHAMPIGNE	2002	C	CLHA CHAMPIGNE OGEC ECOLE PRIVEE	CREDIT MUTUEL	137 204,12	16 406,97	1,67	T	F		2,5	F		2,5			330,38	8 553,62
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 901 464,43	3 851 054,70											64 352,12	246 357,61
VAL DE LOIRE HLM	1981	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 924,43	1 733,62	1,75	A	F		3,35	F		3,35			58,08	416,35
VAL DE LOIRE HLM	1998	X	CLHA CONTIGNE VAL DEL OIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	87 858,12	52 321,05	12,92	A	F		3,55	F		3,55			1 857,40	2 799,10
VAL DE LOIRE HLM	1999	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE rue de la Bourrellerie	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 988,98	5 054,70	7,25	A	F		2,95	F		2,95			149,11	661,34
VAL DE LOIRE HLM	2000	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 734,71	26 476,28	14,00	A	F		3,8	F		3,8			1 006,10	1 425,42
VAL DE LOIRE HLM	2000	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 468,27	3 572,82	3,17	A	F		3,45	F		3,45			123,26	678,06

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAL DE LOIRE HLM	2001	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 930,63	40 543,25	18,17	A	F		2,95	F		2,95			1 196,03	1 540,46
VAL DE LOIRE HLM	2004	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	111 577,50	41 365,55	5,25	A	F		2,95	F		2,95			1 220,28	6 513,82
VAL DE LOIRE HLM	2004	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 192,55	17 408,38	11,25	A	F		2,95	F		2,95			513,55	1 256,71
VAL DE LOIRE HLM	2004	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	185 413,45	99 936,08	9,50	A	F		3,55	F		3,55			3 547,73	8 416,83
VAL DE LOIRE HLM	2004	X	CLHA CHERRE RUE DE LA BOURRELLERIE 6L	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	274 408,23	105 419,63	12,75	A	F		4,2	F		4,2			4 427,62	6 109,35
VAL DE LOIRE HLM	2004	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 765,10	1 528,04	11,33	A	F		2,95	F		2,95			45,08	111,40
MAISON FAMILIALE CFA CHAMPIGNE	2004	C	CLHA CHAMPIGNE MAISON FAMILIALE ATELIER	CREDIT MUTUEL	149 747,00	19 966,44	1,50	T	F		0,59	F		0,59			95,72	9 983,12
VAL DE LOIRE HLM	2005	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	59 245,84	14 471,66	2,42	A	F		3,58	F		3,58			518,09	4 655,24
VAL DE LOIRE HLM	2006	X	CLHA CONTIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	197 486,13	63 220,08	3,42	A	F		3,58	F		3,58			2 263,28	14 981,17
VAL DE LOIRE HLM	2007	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE RUE DE LA BOURRELLERIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 000,00	14 033,35	24,58	A	F		4,0	F		4,0			561,33	288,96

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OGEC ECOLE PRIVEE CHAMPIGNE	2008	C	CLHA CHAMPIGNE OGEC ECOLE PRIVEE	CREDIT MUTUEL	150 000,00	100 500,00	16,33	T	F		3,25	F		3,25			3 193,13	6 000,00
VAL DE LOIRE HLM	2010	X	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 000,00	93 143,79	42,42	A	F		1,85	F		1,85			1 723,16	1 380,84
VAL DE LOIRE HLM	2010	X	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 999,99	186 247,68	32,42	A	F		0,55	F		0,55			1 024,36	5 118,06
VAL DE LOIRE HLM	2010	X	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	930 000,00	823 884,85	32,42	A	F		1,85	F		1,85			15 241,87	17 929,70
SODEMEL/ALTER	2010	C	CLHA CHAMPIGNE SODEMEL	CREDIT MUTUEL	1 000 000,00	100 000,09	0,42	T	F		1,61	F		1,61			807,50	100 000,09
CASTORS D'ANJOU	2011	X	CLHA CHAMPIGNE CASTORS DANJOU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	123 777,00	110 648,13	33,25	A	F		1,05	F		1,05			1 161,81	1 954,65
CASTORS D'ANJOU	2011	X	CLHA CHAMPIGNE CASTORS DANJOU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	510 885,99	465 664,74	33,25	A	F		1,85	F		1,85			8 614,80	6 708,07
VAL DE LOIRE HLM	2013	C	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 000,00	14 141,22	35,00	A	F		0,55	F		0,55			77,78	161,26
VAL DE LOIRE HLM	2013	C	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 500,00	40 911,40	34,00	A	F		0,55	F		0,55			225,01	1 062,50
VAL DE LOIRE HLM	2013	C	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 000,00	93 045,88	35,00	A	F		0,55	F		0,55			511,75	1 583,89

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAL DE LOIRE HLM	2013	C	CLHA CHAMPIGNE VAL DE LOIRE HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	272 499,99	256 053,49	34,00	A	F		0,55	F		0,55			1 408,29	6 812,50
RESIDENCE LES ACACIAS	2013	C	CLHA CHAMPIGNE MAISON DE RETRAITE LES ACACIAS	CREDIT MUTUEL	980 276,79	862 978,77	21,08	T	F		2,47	F		2,47			12 780,00	33 513,72
VAL DE LOIRE HLM	2017	X	CLHA CHERRE VAL DE LOIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	196 783,73	196 783,73	21,75	A	F		5,8	F		5,8			0,00	4 295,00
TOTAL GENERAL					6 038 668,55	3 867 461,67											64 682,50	254 911,23

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	319 593,73
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	473 702,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**793 296,01**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**4 079 666,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**19,45%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			FONCTIONNEMENT		
6574	CLHA 01	CLHA SUBVENTION	AMICALE BRISSARTHOISE DES RETRAITES	Associations	100,00
6574	CLHA 54	CLHA SUBVENTION	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Champigné	Associations	1 000,00
6574	CLHA 32	CLHA SUBVENTION	AMIS DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE Marigné	Associations	350,00
6574	CLHA 43	CLHA SUBVENTION	APE BRISSARTHE	Associations	400,00
6574	CLHA 45	CLHA SUBVENTION	APE LE MAGNOLIA Querré	Associations	250,00
6574	CLHA 46	CLHA SUBVENTION	APE RPI CONTIGNE SOEURDRES	Associations	1 450,00
6574	CLHA 47	CLHA SUBVENTION	APE RPI MARIGNE CHERRE	Associations	500,00
6574	CLHA 02	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION BRISSARTHE ANIMATION	Associations	2 000,00
6574	CLHA 03	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS	Associations	1 000,00
6574	CLHA 05	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION DES AMIS DU BEGUINAGE	Associations	550,00
6574	CLHA 55	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION DES CONCILIATEURS JUDICIAIRES	Associations	150,00
6574	CLHA 56	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	Associations	100,00
6574	CLHA 57	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG Champigné	Associations	670,00
6574	CLHA 06	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION QUERRE EN FETE	Associations	200,00
6574	CLHA 07	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION SANS RAISON VALABLE	Associations	300,00
6574	CLHA 08	CLHA SUBVENTION	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE CHERRE-SOEURDRES	Associations	589,00
6574	CLHA 36	CLHA SUBVENTION	AVANT GARDE DE CHAMPIGNE	Associations	3 500,00
6574	CLHA 09	CLHA SUBVENTION	BRISSARTHE BOUQUINE BIBLIOTHEQUE	Associations	700,00
6574	CLHA 69	CLHA SUBVENTION	CENTRE DE FORMATION ADULTES de Maine et Loire CMA	Autres	10,00
6574	CLHA 10	CLHA SUBVENTION	CHAMPI-FLORE Maisons fleuries	Associations	950,00
6574	CLHA 37	CLHA SUBVENTION	CHATEAUNEUF ATHLE ENA	Associations	250,00
6574	CLHA 11	CLHA SUBVENTION	CHORALE CANTABILE	Associations	800,00
6574	CLHA 12	CLHA SUBVENTION	CLUB DE LA GAITE	Associations	350,00
6574	CLHA 13	CLHA SUBVENTION	CLUB DE L'AGE D'OR	Associations	400,00
6574	CLHA 14	CLHA SUBVENTION	CLUB DE L'AMITIE	Associations	233,00
6574	CLHA 71	CLHA SUBVENTION	COLLEGE JACQUES PREVERT	Autres	1 680,00
6574	CLHA 15	CLHA SUBVENTION	COMITE DE JUMELAGE CHAMPIGNE-WARMOND	Associations	2 305,00
6574	CLHA 16	CLHA SUBVENTION	COMITE DE JUMELAGE DU FREU CHERRE SOEURDRES MARIGNE	Associations	1 655,00
6574	CLHA 38	CLHA SUBVENTION	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE 49	Associations	80,00
6574	CLHA 18	CLHA SUBVENTION	COMITE DES FETES Cherré	Associations	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	CLHA 19	CLHA SUBVENTION	COMITE DES FETES Contigné	Associations	400,00
6574	CLHA 20	CLHA SUBVENTION	COMITE DES FETES Soeurdres	Associations	850,00
6574	CLHA 21	CLHA SUBVENTION	CROC'LIRE BIBLIOTHEQUE ASSOCIATION Champigné	Associations	4 570,00
6574	CLHA 04	CLHA SUBVENTION	CYBERCENTRE LES HAUTS ANJOU	Associations	18 500,00
6574	CLHA 49	CLHA SUBVENTION	ECOLE HENRI LEBASQUE Champigné	Etat	5 820,00
6574	CLHA 68	CLHA SUBVENTION	ECOLE SPECIALISE SEICHES SUR LE LOIR	Autres	418,67
6574	CLHA 50	CLHA SUBVENTION	EDUCATION POPULAIRES AEP	Associations	1 500,00
6574	CLHA 39	CLHA SUBVENTION	ENTENTE SPORTIVE Marigné	Associations	350,00
6574	CLHA 48	CLHA SUBVENTION	FAMILLES RURALES	Associations	17 000,00
6574	CLHA 33	CLHA SUBVENTION	FGDON Groupement de défense contre les organismes nuisibles	Associations	1 960,00
6574	CLHA 34	CLHA SUBVENTION	FONDATION DU PATRIMOINE	Associations	300,00
6574	CLHA 24	CLHA SUBVENTION	FOYER DES JEUNE BRISSARTHE	Associations	250,00
6574	CLHA 22	CLHA SUBVENTION	FOYER DES JEUNES QUERRE	Associations	100,00
6574	CLHA 23	CLHA SUBVENTION	FOYER DES JEUNES Marigné	Associations	350,00
6574	CLHA 17	CLHA SUBVENTION	JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND LE LIEN	Associations	1 400,00
6574	CLHA 25	CLHA SUBVENTION	LA BOULE BRETONNE Contigné	Associations	300,00
6574	CLHA 26	CLHA SUBVENTION	LA RONDE DES JEUX	Associations	3 500,00
6574	CLHA 27	CLHA SUBVENTION	L'ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	Associations	250,00
6574	CLHA 28	CLHA SUBVENTION	LE TEMPS EST INCERTAIN MAIS ON JOUE QUAND MEME	Associations	300,00
6574	CLHA 51	CLHA SUBVENTION	LES MANGTOUT	Associations	2 712,50
6574	CLHA 29	CLHA SUBVENTION	LIRE ET FAIRE LIRE	Associations	390,00
6574	CLHA 66	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE CFA CHAMPIGNE	Associations	250,00
6574	CLHA 65	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE CHALONNES	Associations	10,00
6574	CLHA 63	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE LA FERTE BERNARD	Associations	10,00
6574	CLHA 64	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE LA ROUSSELIERE	Associations	10,00
6574	CLHA 67	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE LES SOURCES LA MEIGNANNE	Associations	10,00
6574	CLHA 62	CLHA SUBVENTION	MAISON FAMILIALE SEGRE	Associations	10,00
6574	CLHA 52	CLHA SUBVENTION	OCCE RPI Contigné Soeurdres	Associations	456,00
6574	CLHA 70	CLHA SUBVENTION	OGEC ECOLE PRIVEE CHAMPIGNE	Autres	1 090,00
6574	CLHA 53	CLHA SUBVENTION	OGEC ST FRANCOIS	Associations	79 835,00
6574	CLHA 44	CLHA SUBVENTION	OH COMME 3 POMMES Marigné	Associations	350,00
6574	CLHA 30	CLHA SUBVENTION	RESIDENCE LES ACACIAS	Autres	500,00
6574	CLHA 40	CLHA SUBVENTION	SAINT SEBASTIEN BASKET	Associations	350,00
6574	CLHA 41	CLHA SUBVENTION	SOCIETE HIPPIQUE RURALE Champigné	Associations	230,00
6574	CLHA 31	CLHA SUBVENTION	SOCIETE L'UNION Marigné	Associations	350,00
6574	CLHA 35	CLHA SUBVENTION	TRADI CHASSE NATURE	Associations	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	CLHA 60	CLHA SUBVENTION	UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS Champigné	Associations	300,00
6574	CLHA 59	CLHA SUBVENTION	UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS Contigné	Associations	125,00
6574	CLHA 61	CLHA SUBVENTION	UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS Marigné	Associations	100,00
6574	CLHA 58	CLHA SUBVENTION	UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS Querré	Associations	100,00
6574	CLHA 42	CLHA SUBVENTION	USEP KIRIKOU Asso sportive école Brissarthe	Associations	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**6**	**1,94**	**7,94**	**7**	**0**	**7**
Directrice Générale des Services	A	1	0	1	1	0	1
Secrétaire de mairie	A	1	0	1	1	0	1
Directrice des Ressources Internes	B	1	0	1	1	0	1
Secrétaires de mairie	C	3	1,94	4,94	4	0	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		**14**	**8,82**	**22,82**	**18**	**0**	**18**
Adjoints techniques	C	13	8,82	21,82	17	0	17
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		**0**	**0,8**	**0,8**	**1**	**1**	**2**
Technicien	B	0	0	0	0	1	1
ATSEM	C	0	0,8	0,8	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**20**	**11,56**	**31,56**	**26**	**1**	**27**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Technicien	B	ENC		0,00	3-3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjoints techiques	C	TECH		0,00	3-a	CDD
Adjoints techniques	C	TECH		0,00	3-a	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
LOCAUX à usage commercial	Loyers commerciaux	01/01/2017	015-15/12/2016	SPIC

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Nombre de membres en exercice :	85
Nombre de membres présents :	50
Nombre de suffrages exprimés :	50
VOTES : Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline	
BOISBOUVIER Daniel	
BOURRIER Alain	
CHESNEAU André	
DAUGER Patrick	
FOUCHER Alain	
JEANNETEAU Paul	
THEPAUT Michel	
BEAUFILS Fabienne	
BEAUVILLAIN Céline	
PEAN Nadia	
MOREAU Pierre	
HOUDU Alain	

ARRIVÉE LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D2

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/05/17....., et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

BUDGETS PRINCIPAL DES COMMUNES DELEGUEES

ETAT CONSOLIDE des RESTES A REALISER en DEPENSES du CA 2016 vers le BP 2017

Opération	Compte	COMMISSIONS	RAR
112 - URBANISME	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	UCVD CHER URBA - URBANISME CHERRE	2 858,00 €
112 - URBANISME	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	UCVD QUER URBA - URBANISME QUERRE	12 390,00 €
112 - URBANISME	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	UCVD MARI URBA - URBANISME MARIGNE	11 090,00 €
		Sous-Total	26 338,00 €
113 - VOIRIE	2152 - Installations de voirie	AVB CHAM VOIRIE - VOIRIE CHAMPIGNE	21 398,00 €
113 - VOIRIE	2151 - Réseaux de voirie	AVB BRIS VOIRIE - VOIRIE BRISSARTHE	23 970,00 €
113 - VOIRIE	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	AVB CHAM VOIRIE - VOIRIE CHAMPIGNE	11 886,00 €
113 - VOIRIE	21316 - Équipements du cimetière	AVB CHAM VOIRIE - VOIRIE CHAMPIGNE	3 537,00 €
113 - VOIRIE	2312 - Agencements et aménagements de terrains	AVB CHAM VOIRIE - VOIRIE CHAMPIGNE	2 049,00 €
113 - VOIRIE	21752 - Installations de voirie	AVB QUER VOIRIE - VOIRIE QUERRE	3 850,00 €
		Sous-Total	66 690,00 €
115 - MATERIEL MOBILIER	2182 - Matériel de transport	FINANCES - FINANCES	40 132,00 €
115 - MATERIEL MOBILIER	2184 - Mobilier	AVB CHAM BATIM - BATIMENTS CHAMPIGNE	4 845,00 €
115 - MATERIEL MOBILIER	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	790,00 €
		Sous-Total	45 767,00 €
116 - BATIMENT BARON	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	569,00 €
117 - BATIMENTS LOUES	2313 - Constructions	AVB MARI BATIM - BATIMENTS MARIGNE	4 050,00 €
		TOTAL DEPENSES RAR	542 073,58 €

A Champigné, le 31 décembre 2016

La Maire,

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Maryline LEZE

COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

BUDGETS PRINCIPAL DES COMMUNES DELEGUEES

ETAT CONSOLIDE des RESTES A REALISER du CA 2016 vers le BP 2017

Opération	Compte	COMMISSIONS	RAR
101 - EGLISES	21318 - Autres bâtiments publics	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	47 545,00 €
101 - EGLISES	2188 - Autres immobilisations corporelles	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	3 057,00 €
		Sous-Total	50 602,00 €
102 - ECOLES	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	4 412,00 €
103 - SALLES COMMUNALES	21318 - Autres bâtiments publics	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	650,00 €
103 - SALLES COMMUNALES	2313 - Constructions	AVB SOEU BATIM - BATIMENTS SOEURDRES	225 000,00 €
		Sous-Total	225 650,00 €
105 - TERRAINS MULTISPORTS	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	UCVD CHER CAVIE - CADRE DE VIE CHERRE	42 000,00 €
106 - BIBLIOTHEQUES	2184 - Mobilier	AVB CHAM BATIM - BATIMENTS CHAMPIGNE	990,00 €
106 - BIBLIOTHEQUES	2313 - Constructions	AVB CHAM BATIM - BATIMENTS CHAMPIGNE	15 920,00 €
		Sous-Total	16 910,00 €
108 - BEGUINAGE	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	628,00 €
108 - BEGUINAGE	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	10 190,00 €
		Sous-Total	10 818,00 €
109 - IMMEUBLES COMMERCIAUX	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	5 084,00 €
110 - ACCESSIBILITE	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	AVB QUER BATIM - BATIMENTS QUERRE	21 083,00 €
110 - ACCESSIBILITE	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	AVB QUER BATIM - BATIMENTS QUERRE	1 900,58 €
110 - ACCESSIBILITE	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	3 500,00 €
110 - ACCESSIBILITE	2313 - Constructions	AVB MARI BATIM - BATIMENTS MARIGNE	13 400,00 €
		Sous-Total	39 883,58 €
111 - SERVICES INCENDIE	2151 - Réseaux de voirie	AVB SOEU VOIRIE - VOIRIE SOEURDRES	3 300,00 €

COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

BUDGETS PRINCIPAL DES COMMUNES DELEGUEES

ETAT CONSOLIDE des RESTES A REALISER en RECETTES du CA 2016 vers le BP 2017

Opération	Compte	COMMISSIONS	RAR
100 - MAIRIES	1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	AVB CHAM BATIM - BATIMENTS CHAMPIGNE	55 577 €
101 - EGLISES	1323 - Départements	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	11 800 €
103 - SALLES COMMUNALES	1321 - Etat et établissements nationaux	AVB BRIS BATIM - BATIMENTS BRISSARTHE	1 000 €
106 - BIBLIOTHEQUES	1311 - Etat et établissements nationaux	AVB CHAM BATIM - BATIMENTS CHAMPIGNE	17 000 €
113 - VOIRIE	1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	AVB BRIS VOIRIE - VOIRIE BRISSARTHE	12 340 €
113 - VOIRIE	1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	AVB CONTI VOIRI - VOIRIE CONTIGNE	36 500 €
		Sous-Total	48 840 €
116 - BATIMENT BARON	1328 - Autres	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	32 800 €
116 - BATIMENT BARON	1326 - Autres établissements publics locaux	AVB CONTI BATIM - BATIMENTS CONTIGNE	34 800 €
		Sous-Total	67 600 €
		TOTAL RECETTES RAR	201 817 €

A Champigné, le 31 décembre 2016

La Maire,

Maryline LEZE

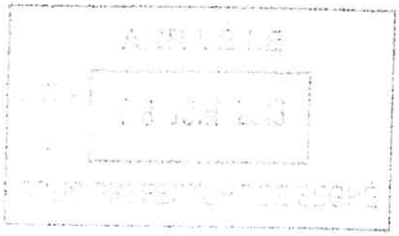
MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture
Direction de l'interministérialité
et du développement durable
Bureau du développement économique
Arrêté DIDD n° 2016 - 102

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
programmation 2016
Brissarthe
Arrondissement : SEGRE



ARRÊTÉ

La Préfète de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-31 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR INTB1600150N du 20 janvier 2016 ;

Vu la mise à disposition d'une autorisation d'engagement affectée d'un montant de 9 382 435 € ;

Vu la demande présentée par la commune de Brissarthe;

Considérant les catégories d'opérations éligibles et les taux minima et maxima de subventions applicables à chacune d'elles, fixés par la commission d'élus lors de sa séance du 14 janvier 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1er - Une subvention de 8 235,00 € est accordée à la commune de Brissarthe selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION
Brissarthe	la sécurisation de l'entrée de bourg	18 300,00 €	45 %	8 235,00 €	01/10/16

ARTICLE 2 - Cette subvention, imputée sur les crédits ouverts au programme 119, action 1, sous-action 6, du ministère de l'intérieur, est accordée au titre de la répartition 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

ARTICLE 3 - L'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté d'attribution de subvention,

l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, sur demande du bénéficiaire, préalable à la date limite et dûment motivée, le délai de commencement d'opération peut être prorogé pour une période n'excédant pas un an.

ARTICLE 4 - Le bénéficiaire dispose d'**un délai maximum de 4 années** à compter de la date de déclaration du début d'exécution. Ce délai ne peut être qu'exceptionnellement prorogé, pour une période ne pouvant excéder quatre ans.

ARTICLE 5 - Le versement d'une avance représentant 30% du montant de cette subvention est effectué au vu d'**une déclaration de commencement d'exécution de l'opération** accompagnée des pièces justificatives prouvant la réalité du démarrage des travaux.

Des acomptes complémentaires, n'excédant pas au total 80% du montant de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération sur présentation d'un relevé des dépenses hors taxes réalisées, visé par le comptable public du bénéficiaire.

Le solde de la subvention est réglé sur production, par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif des dépenses hors taxes mandatées, visé par le comptable public de la commune, accompagné d'un certificat d'achèvement de l'opération qui identifie en outre, le coût final du projet et ses modalités définitives de financement.

Le montant de la subvention est réduit au prorata des dépenses effectivement mandatées si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant qui résulte du devis estimatif. S'il s'avère que le montant des dépenses réalisées n'atteint pas 30% du coût initial du projet, alors que l'avance de 30% a été allouée, un reversement du trop-perçu est exigé.

Les demandes de paiement doivent intervenir avant la fin de la période au cours de laquelle l'opération subventionnée doit être achevée.

ARTICLE 6 - Un reversement total ou partiel de la subvention est demandé dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné est modifié sans autorisation préalable ;
- si le montant total des aides publiques accordées à l'opération dépasse 80% du montant de la dépense subventionnable ;
- si l'opération n'est pas réalisée dans les délais prévus aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, le sous préfet de Segré et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Angers, le 27 JUIN 2016

Béatrice ABOLLIVIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau des structures et finances locales

Affaire suivie par : Frédérique BADEY
Téléphone : 02.41.81.82.38
mailto:frederique.badey@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 17 novembre 2016

La Préfète de Maine-et-Loire

à

le Maire de BRISSARTHE

en communication à Monsieur le Sous-préfet de

Objet : Versement d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2015.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté en date de ce jour, j'ai prescrit le versement à votre commune d'une somme de **3660 €** destinée à financer l'opération suivante(s) :

- Sécurisation de l'(entrée de bourg – rue de la mairie (double-écluse, plateau surélevé, trottoirs)

Je vous précise que le versement interviendra sur le compte de votre collectivité dans les meilleurs délais.

Cette subvention, provenant de la répartition par le Conseil général du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'exercice 2015, doit servir uniquement au règlement des travaux précités.

Pour la Préfète et par délégation
le directeur de la réglementation
et des collecitivités locales

Régis DUFERNEZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Angers, le 19 JUIL. 2016

DECISION DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT

TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL
PROGRAMME 0122-01-20
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La Préfète de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 7 juin 2016 ;
Vu la pièce comptable n° 2000031528 du 14 juin 2016 ;

Notifie à la commune de BRISSARTHE

Qu'une subvention de l'Etat d'un montant maximum de 1 064,00 € lui a été accordée pour l'opération suivante :

Opération	Montant H.T. de l'acquisition	Taux de subvention	Montant maximum de la subvention
BRISSARTHE : Acquisition d'un tableau blanc interactif pour l'école Kirikou	2 129,00 €	49,97 %	1 064,00 €

ARRIVÉ LE
22 JUIL. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ

La Préfète,

Béatrice ABOLLIVIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Angers, le 29 SEP. 2015

DECISION DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT

TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL
PROGRAMME 0122 01-20
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 2015

Vu la pièce comptable n° 2000062649 du 10 août 2015

Notifie à la commune de CHAMPIGNE

Qu'une subvention de l'Etat d'un montant de 17 000,00 € lui a été accordée pour l'opération suivante :

Opération	Montant des travaux H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention
Agrandissement et rénovation de la bibliothèque	327 000,00 €	5,19 %	17 000,00 €

Le Préfet

François BURDEYRON

ARRIVÉ LE
06 OCT. 2015
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement économique
Affaire suivie par :
Mme Denise CHARIER
Tél. 02.41.81.82.81
Courriel :denise.chartier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 18 JUIN 2012

Le Préfet de Maine-et-Loire
à
Monsieur le Maire de CHAMPIGNE
S/C de Madame la sous-Préfète de SEGRE

22/06/2012

Objet : Subvention de l'Etat – Travaux divers d'intérêt local
Répartition 2010

Une subvention de 100 000,00 € a été accordée à votre commune sur le programme 122 action 02 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'Immigration, par arrêté ministériel du 19 novembre 2010, pour l'opération intitulée « la construction d'une nouvelle mairie- 1ère tranche ».

Vous m'avez transmis des justificatifs de la réalisation de l'opération pour un coût total de **558 863,04 € hors taxes**.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai prescrit le versement d'une somme de **80 000,00 €,** à titre d'acompte et portant ainsi à 80% le versement de la subvention accordée par arrêté précité.

En effet, en application de l'article 14 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement, le montant total des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant de cette aide. Le solde pourra être versé à la fin de l'opération sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux et du plan de financement final.

Ces fonds seront mis prochainement à la disposition du receveur municipal.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de l'interministérialité et du développement durable

François-Xavier VEYRIERES

ARRIVÉ LE
21 JUIN 2012
SOUS PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement économique
Affaire suivie par :
Mme Denise CHARIER
Tél. 02.41.81.82.81
Courriel :denise.chartier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 18 JUIN 2012

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Le Préfet de Maine-et-Loire
à
Monsieur le Maire de CHAMPIGNE
S/C de Madame la sous-Préfète de SEGRE

Ce 22/06/2012

Objet : Subvention de l'Etat – Travaux divers d'intérêt local
Répartition 2011

Une subvention de 100 000,00 € a été accordée à votre commune sur le programme 122 action 02 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'Immigration, par arrêté ministériel du 24 mai 2011, pour l'opération intitulée « la construction d'une nouvelle mairie- 2ème tranche ».

Vous m'avez transmis des justificatifs de la réalisation de l'opération pour un coût total de **767 836,99 € hors taxes**.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai prescrit le versement d'une somme de **80 000,00 €,** à titre d'acompte et portant ainsi à 80% le versement de la subvention accordée par arrêté précité.

En effet, en application de l'article 14 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement, le montant total des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant de cette aide. Le solde pourra être versé à la fin de l'opération sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux et du plan de financement final.

Ces fonds seront mis prochainement à la disposition du receveur municipal.

ARRIVÉ LE
21 JUIN 2012
SOUS PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de l'interministérialité et du développement durable

François-Xavier VEYRIERES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement économique
Affaire suivie par :
Mme Denise CHARIER
Tél. 02.41.81.82.81
Courriel :denise.chartier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 18 JUIN 2012

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Le Préfet de Maine-et-Loire
à
Monsieur le Maire de CHAMPIGNE
S/C de Madame la sous-Préfète de SEGRE

22/06/2012

Objet : Subvention de l'Etat – Travaux divers d'intérêt local
Répartition 2010

Une subvention de 100 000,00 € a été accordée à votre commune sur le programme 122 action 02 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'Immigration, par arrêté ministériel du 19 novembre 2010, pour l'opération intitulée « la construction d'une nouvelle mairie- 1ère tranche ».

Vous m'avez transmis des justificatifs de la réalisation de l'opération pour un coût total de **558 863,04 € hors taxes**.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai prescrit le versement d'une somme de **80 000,00 €,** à titre d'acompte et portant ainsi à 80% le versement de la subvention accordée par arrêté précité.

En effet, en application de l'article 14 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement, le montant total des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant de cette aide. Le solde pourra être versé à la fin de l'opération sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux et du plan de financement final.

Ces fonds seront mis prochainement à la disposition du receveur municipal.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de l'interministérialité et du développement durable

François-Xavier VEYRIERES

ARRIVÉ LE
21 JUIN 2012
SOUS PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement Economique

Affaire suivie : Denise CHARTIER
Tél : 02.41.81.82.81
Fax : 02.41.81.82.46
Courriel : denise.chartier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 18 JUIN 2012

ARRIVÉ LE 05 MAI 2017 SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Monsieur le Maire de CHAMPIGNE

S/C de Madame la sous-Préfète de SEGRE

le 22/06/2012

OBJET : Subvention de l'Etat- Travaux divers d'intérêt local
Répartition 2011

Une subvention de 30 000.00 € a été accordée à votre commune sur le programme 122 action 02 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer , des collectivités territoriales et de l'Immigration par arrêté ministériel du 20 décembre 2011, pour l'opération intitulée **«la construction d'une nouvelle mairie- 3ème tranche »**

Vous m'avez transmis les justificatifs de la réalisation des travaux pour un coût total de **63 457.88 € hors taxes**

J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai prescrit le versement d'une somme **de 14 422.24 €** au titre du 1er acompte sur la subvention accordée par arrêté précité.

Ces fonds seront mis prochainement à la disposition du receveur municipal.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

François-Xavier VEYRIERES

ARRIVÉ LE 21 JUIN 2012 SOUS PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Région
PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° : 2016_01393

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133-VIII,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 285 2016-1 au budget de la Région,

VU la délibération numéro 15-285 de la Commission permanente, en date du 29 avril 2016,

VU l'inscription de l'opération numéro 16I03659 au budget de la Région, chapitre 9075, nature de dépense 204142,

CONSIDERANT la demande formulée auprès du Président du Conseil Régional.

ARRETE

Article 1er : Une participation financière de 24 480,00 euros est attribuée à COMMUNE DE CONTIGNE, en vue de financer :

la réhabilitation énergétique de la Maison des Assistantes Maternelles et logement

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Région
PAYS DE LA LOIRE

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 9 mai 2016

Bruno RETAILLEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Angers, le 18 MAI 2016

DECISION DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT

TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL
PROGRAMME 0122-01-20
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La Préfète de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 14 avril 2016

Vu la pièce comptable n° 2000021793 du 19 avril 2016

Notifie à la commune de CONTIGNE

Qu'une subvention de l'Etat d'un montant de 10 000,00 € lui a été accordée pour l'opération suivante :

Opération	Montant H.T. des travaux	Taux de subvention	Montant de la subvention
CONTIGNE : Réhabilitation énergétique de la maison d'assistantes maternelles	111 339,00 €	8,98 %	10 000,00 €

La préfète,

Béatrice ABOLLIVIER

ARRIVÉ LE
19 MAI 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu le
20 MAI 2016

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement Economique

ANGERS, LE 18 MAI 2016

Affaire suivie par : Chantal GRIVAULT-SEYEUX
tél : 02 41 81 82 81
chantal.grivault-seyeux@maine-et-loire.gouv.fr

ARRIVÉ LE
19 MAI 2016
SOUS-PREFECTURE DE SEGRE

Dossier n° 16-008
(à rappeler dans vos courriers)

Monsieur le Maire,

Le Ministre de l'Intérieur vient de me faire parvenir une autorisation d'engagement d'un montant de 10 000,00 € imputée sur le programme 0122-01-20 au titre des subventions de l'Etat pour **Travaux Divers d'Intérêt Local** concernant le financement de l'opération suivante :

Opération	Montant H.T. des travaux	Taux de subvention	Montant de la subvention
CONTIGNE : Réhabilitation énergétique de la maison d'assistantes maternelles	111 339,00 €	8,98 %	10 000,00 €

Je vous adresse, sous ce pli, la décision de notification d'attribution de subvention correspondante.

Vous voudrez bien me fournir une copie du dossier que vous avez transmis au ministère concernant ce projet ainsi qu'un plan des travaux.

Pour le versement d'une avance, d'un acompte ou du solde de la subvention, il vous appartiendra de faire parvenir à mes services les pièces justificatives précisées dans le tableau ci-joint.

En application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié, le montant de l'avance ne peut excéder 5 % de la subvention et le cumul de l'avance et des acomptes ne peut dépasser 80 % de celle-ci. Dans ce cas, les 20 % restants sont versés à la fin de l'opération sur présentation du certificat d'achèvement des travaux.

Je vous précise que votre collectivité dispose d'un délai de 2 ans, à compter de la présente notification, pour commencer cet investissement et d'un délai de 4 ans, pour l'achever, et ce à partir de la déclaration du début d'exécution.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Préfète,

Béatrice ABOLLIVIER

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ EN ANJOU BLEU

Monsieur Philippe CHOPIN
Maire de CONTIGNE

S/C de M. le Sous-Préfet de SEGRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau du Développement Economique
Affaire suivie par :
Benoît COUËTOUX du TERTRE
Tél. 02.41.81.82.69
Courriel : benoit.couetoux-du-tertre@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 12 SEP. 2014

Le Préfet de Maine-et-Loire
à
Monsieur le Maire de **CONTIGNE**

Objet : Subvention de l'Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
Répartition 2014

Par arrêté préfectoral DIDD n°2014-186 du 19/05/14, une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, d'un montant de 52 235,21 € a été attribuée à votre commune pour l'aménagement et la mise en sécurité de la traversée d'agglomération RD 768 - 1ere tranche séq. 1 ,2 et 3.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai prescrit le versement d'une somme de **15 670,57 €**, à titre d'**avance** sur la subvention accordée par arrêté précité.

Ces fonds seront mis prochainement à la disposition du receveur municipal.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur

François-Xavier VEYRIERES

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

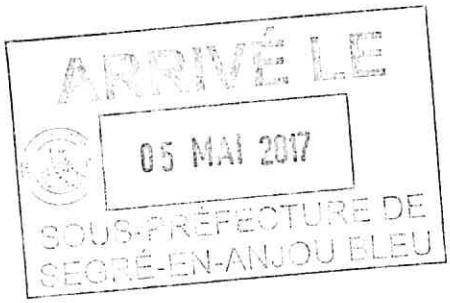
20006739500174

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
LES HAUTS D'ANJOU

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE PUBLIC LOCAL
LES HAUTS D'ANJOU

M49



BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	182 713,00	122 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 60 713,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	182 713,00	182 713,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	290 795,00	257 003,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 38 792,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	295 795,00	295 795,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	478 508,00	478 508,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	27 049,00	27 049,00	27 049,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services			0,00	32 049,00	32 049,00	32 049,00
66	Charges financières		0,00	21 800,00	21 800,00	21 800,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation			**0,00**	**53 849,00**	**53 849,00**	**53 849,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*47 758,00*	*47 758,00*	*47 758,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*81 106,00*	*81 106,00*	*81 106,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				***128 864,00***	***128 864,00***	***128 864,00***
TOTAL			0,00	182 713,00	182 713,00	182 713,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 713,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		0,00	122 000,00	122 000,00	122 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services			0,00	122 000,00	122 000,00	122 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation			**0,00**	**122 000,00**	**122 000,00**	**122 000,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	122 000,00	122 000,00	122 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	60 713,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 713,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	128 864,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		5 000,00	249 795,00	249 795,00	254 795,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			5 000,00	249 795,00	249 795,00	254 795,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
4581	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement			**5 000,00**	**290 795,00**	**290 795,00**	**295 795,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			5 000,00	290 795,00	290 795,00	295 795,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						**0,00**
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**295 795,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	128 139,00	128 139,00	128 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	128 139,00	128 139,00	128 139,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
4582	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement			**0,00**	**128 139,00**	**128 139,00**	**128 139,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*47 758,00*	*47 758,00*	*47 758,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*81 106,00*	*81 106,00*	*81 106,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement				***128 864,00***	***128 864,00***	***128 864,00***
TOTAL			0,00	257 003,00	257 003,00	257 003,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						**38 792,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**295 795,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	128 864,00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	27 049,00		27 049,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00		5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	21 800,00	0,00	21 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	81 106,00	81 106,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		47 758,00	47 758,00
Dépenses d'exploitation - Total		**53 849,00**	**128 864,00**	**182 713,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 713,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	41 000,00	0,00	41 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	254 795,00	0,00	254 795,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**295 795,00**	**0,00**	**295 795,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 795,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	122 000,00		122 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	**122 000,00**	**0,00**	**122 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	60 713,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 713,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	128 139,00	0,00	128 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		81 106,00	81 106,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		47 758,00	47 758,00
	Recettes d'investissement - Total	**128 139,00**	**128 864,00**	**257 003,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	38 792,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 795,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**		**27 049,00**	**27 049,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)		4 000,00	4 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		440,00	440,00
6132	Locations immobilières		609,00	609,00
61523	Entretien et réparations réseaux		1 500,00	1 500,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance		11 000,00	11 000,00
617	Etudes et recherches		1 500,00	1 500,00
618	Divers		500,00	500,00
6221	Commissions et courtages sur achats		600,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés		900,00	900,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**5 000,00**	**5 000,00**
6211	Personnel intérimaire		5 000,00	5 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**32 049,00**	**32 049,00**
66	**Charges financières (b)(8)**		**21 800,00**	**21 800,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		17 800,00	17 800,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		4 000,00	4 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**53 849,00**	**53 849,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***47 758,00***	***47 758,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***		***81 106,00***	***81 106,00***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*		*81 106,00*	*81 106,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**128 864,00**	**128 864,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***128 864,00***	***128 864,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**182 713,00**	**182 713,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**182 713,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		122 000,00	122 000,00
704	Travaux		2 000,00	2 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif		120 000,00	120 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			122 000,00	122 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			122 000,00	122 000,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (8)*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			122 000,00	122 000,00

+	
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	60 713,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 713,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		249 795,00	249 795,00
21532	Réseaux d'assainissement		249 795,00	249 795,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		249 795,00	249 795,00
16	Emprunts et dettes assimilées		41 000,00	41 000,00
1641	Emprunts en euros		41 000,00	41 000,00
	Total des dépenses financières		41 000,00	41 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		290 795,00	290 795,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre section (7)*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		290 795,00	290 795,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	5 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 795,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**		**128 139,00**	**128 139,00**
13111	Agence de l'eau		79 564,00	79 564,00
1313	Départements		48 575,00	48 575,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'équipement			**128 139,00**	**128 139,00**
TOTAL RECETTES REELLES			**128 139,00**	**128 139,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***		***47 758,00***	***47 758,00***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (6)***		***81 106,00***	***81 106,00***
281532	*Réseaux d'assainissement*		*81 106,00*	*81 106,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			***128 864,00***	***128 864,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			***128 864,00***	***128 864,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			**257 003,00**	**257 003,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	38 792,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 795,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					612 805,45									
1641 Emprunts en euros (total)					612 805,45									
214646022	CREDIT LOCAL DE FRANCE	28/10/2003		01/05/2004	49 000,00	F		0.51	2.16272		T	X	N	A-1
5990214017	CREDIT MUTUEL	27/05/1997		25/11/2007	24 059,41	F		4.3	4.3		S	X	N	A-1
2	CREDIT AGRICOLE	26/02/2009		20/08/2009	150 000,00	F		4.54	4.54		A	X	N	A-1
22348	CREDIT MUTUEL	07/05/2015		05/10/2016	121 415,97	F		1.8	1.89317		T	X	N	A-1
210500	CREDIT AGRICOLE	03/12/2002		15/12/2017	33 629,58	F		5.4	6.66275		A	X	N	A-1
33495270	CREDIT AGRICOLE	20/10/2015		20/02/2017	102 726,48	F		4.62	5.67551		A	X	N	A-1
577846	CAISSE EPARGNE BRETAGNE	07/07/2004		25/03/2017	42 669,72	F		4.88	5.20099		T	X	N	A-1
61630911	CREDIT AGRICOLE	31/10/2009		25/02/2017	34 585,74	F		4.59	4.8907		T	X	N	A-1
648011	CAISSE EPARGNE BRETAGNE	24/05/2005		25/03/2017	54 718,55	R		2.126	2.0821		T	X	N	A-1
Total général					612 805,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		236 897,81					40 952,93	17 648,10	0,00	4 536,22
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		236 897,81					40 952,93	17 648,10	0,00	4 536,22
214646022	N	0,00		11 236,94	5,58	F		2.16272	3 657,10	168,72	0,00	0,00
5990214017	N	0,00		1 461,34	0,33	F		4.3	1 461,34	31,44	0,00	0,00
2	N	0,00		102 783,56	11,58	F		4.54	6 790,60	4 666,37	0,00	0,00
22348	N	0,00		121 415,97	11,75	F		1.89317	11 201,71	2 631,49	0,00	473,92
210500	N	0,00		0,00	10,92	F		6.66275	2 318,11	1 816,00	0,00	75,15
33495270	N	0,00		0,00	10,08	F		5.67551	7 375,58	4 745,96	0,00	3 805,61
577846	N	0,00		0,00	12,67	F		5.20099	2 477,36	2 037,40	0,00	32,69
61630911	N	0,00		0,00	12,08	F		4.8907	2 156,08	1 550,72	0,00	148,85
648011	N	0,00		0,00	13,42	R		2.0821	3 515,05	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		236 897,81					40 952,93	17 648,10	0,00	4 536,22

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	236 897,81					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		41 000,00	I	41 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		41 000,00		41 000,00
1641	Emprunts en euros	41 000,00		41 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	41 000,00	5 000,00	D001	0,00	46 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		128 864,00	III	128 864,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		128 864,00		128 864,00
281532	*Réseaux d'assainissement*	*81 106,00*		*81 106,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*47 758,00*		*47 758,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	128 864,00	0,00	38 792,00	0,00	167 656,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	46 000,00
Ressources propres disponibles	IV	167 656,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 121 656,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	**Charges à caractère général**	**27 049,00**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de services**	**122 000,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	4 000,00	704	Travaux	2 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	440,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	120 000,00
6132	Locations immobilières	609,00			
61523	Entretien et réparations réseaux	1 500,00			
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	6 000,00			
6156	Maintenance	11 000,00			
617	Etudes et recherches	1 500,00			
618	Divers	500,00			
6221	Commissions et courtages sur achats	600,00			
627	Services bancaires et assimilés	900,00			
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**5 000,00**			
6211	Personnel intérimaire	5 000,00			
66	**Charges financières**	**21 800,00**			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 800,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00			
	Total des dépenses réelles	**53 849,00**		**Total des recettes réelles**	**122 000,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**81 106,00**			
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	81 106,00			
023	***Virement à la section d'investissement***	**47 758,00**			
	Total des dépenses d'ordre	**128 864,00**		***Total des recettes d'ordre***	**0,00**
	D002 (5)	**0,00**		**R002 (5)**	**60 713,00**
	TOTAL GENERAL	**182 713,00**		**TOTAL GENERAL**	**182 713,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	**254 795,00**	**13**	Subventions d'investissement	**128 139,00**
21532	Réseaux d'assainissement	254 795,00	13111	Agence de l'eau	79 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées	**41 000,00**	1313	Départements	48 575,00
1641	Emprunts en euros	41 000,00			
	Total des dépenses réelles	**295 795,00**		**Total des recettes réelles**	**128 139,00**
			040	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**81 106,00**
			281532	*Réseaux d'assainissement*	81 106,00
			021	***Virement de la section d'exploitation***	**47 758,00**
			021	*Virement de la section d'exploitation*	47 758,00
	Total des dépenses d'ordre	**0,00**		***Total des recettes d'ordre***	**128 864,00**
	D001 (4)	**0,00**		**R001 (4)**	**38 792,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**295 795,00**		**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	**295 795,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**122 000,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**
Agent de maîtrise	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**0**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT" DES COMMUNES DELEGUEES

ETAT CONSOLIDE des RESTES A REALISER en DEPENSES du CA 2016 vers le BP 2017

Opération	Compte	COMMISSIONS	RAR
	21532 - Réseaux d'assainissement	UCVD BRIS URBA - URBANISME BRISSARTHE	5 000 €

ETAT CONSOLIDE des RESTES A REALISER en RECETTES du CA 2016 vers le BP 2017

Opération	Compte	COMMISSIONS	RAR
			0 €

A Champigné, le 31 décembre 2016

La Maire,

Maryline LEZE

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU
05 MAI 2017

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Nombre de membres en exercice :	85
Nombre de membres présents :	50
Nombre de suffrages exprimés :	50
VOTES : Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline
BOISBOUVIER Daniel
BOURRIER Alain
CHESNEAU André
DAUGER Patrick
FOUCHER Alain
JEANNETEAU Paul
THEPAUT Michel
BEAUFILS Fabienne
BEAUVILLAIN Céline
PEAN Nadia
MOREAU Pierre
HOUDU Alain

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ...05/05/17..., et de la publication le ..05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

MAIRE LES HAUTS D'ANJOU (M.&L.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LES HAUTS D'ANJOU

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : LES HAUTS D'ANJOU

Numéro SIRET : **20006739500190**

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**



M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**		**3 400,00**	**3 400,00**
605	Achats de matériel, équipements et travaux		3 400,00	3 400,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**		**10,00**	**10,00**
658	Charges diverses de la gestion courante		10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			**3 410,00**	**3 410,00**
66	**Charges financières (b)**		**3 020,00**	**3 020,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		2 700,00	2 700,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		320,00	320,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			**6 430,00**	**6 430,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***		***165 663,00***	***165 663,00***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*165 663,00*	*165 663,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			**165 663,00**	**165 663,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (10)***		***3 020,00***	***3 020,00***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*		*3 020,00*	*3 020,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			***168 683,00***	***168 683,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			**175 113,00**	**175 113,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 113,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		10,00	10,00
758	Produits divers de gestion courante		10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			10,00	10,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			10,00	10,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*		*172 083,00*	*172 083,00*
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*172 083,00*	*172 083,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (9)*		*3 020,00*	*3 020,00*
796	*Transferts de charges financières*		*3 020,00*	*3 020,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*175 103,00*	*175 103,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			175 113,00	175 113,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 113,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		9 500,00	9 500,00
1641	Emprunts en euros		9 500,00	9 500,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
	Total des dépenses financières		9 500,00	9 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		9 500,00	9 500,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*		*172 083,00*	*172 083,00*
	Charges transférées (9)		*172 083,00*	*172 083,00*
3555	*Terrains aménagés*		*172 083,00*	*172 083,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*172 083,00*	*172 083,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		181 583,00	181 583,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	181 583,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*		*165 663,00*	*165 663,00*
3555	*Terrains aménagés*		*165 663,00*	*165 663,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*165 663,00*	*165 663,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*165 663,00*	*165 663,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		165 663,00	165 663,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	68 643,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	234 306,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

II

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					136 249,32									
1641 Emprunts en euros (total)					136 249,32									
00061631463	CREDIT AGRICOLE	05/11/2009		15/02/2017	136 249,32	V		2.279	2.06971		T	X	N	A-1
Total général					136 249,32									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					9 289,88	2 615,76	0,00	319,59
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					9 289,88	2 615,76	0,00	319,59
00061631463	N	0,00		0,00	12,83	V		2.06971	9 289,88	2 615,76	0,00	319,59
Total général		0,00		0,00					9 289,88	2 615,76	0,00	319,59

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

II

A1.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		9 500,00	I	9 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 500,00		9 500,00
1641	Emprunts en euros	9 500,00		9 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 500,00	0,00	D001	0,00	9 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		165 663,00	III	165 663,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		165 663,00		165 663,00
3555	*Terrains aménagés (4)*	*165 663,00*		*165 663,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	165 663,00	0,00	68 643,00	0,00	234 306,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 500,00
Ressources propres disponibles	IV	234 306,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 224 806,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(6) Indiquer le signe algébrique.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**10,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT BELLEVUE MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Nombre de membres en exercice : 85
Nombre de membres présents : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
VOTES : Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline	
BOISBOUVIER Daniel	
BOURRIER Alain	
CHESNEAU André	
DAUGER Patrick	
FOUCHER Alain	
JEANNETEAU Paul	
THEPAUT Michel	
BEAUFILS Fabienne	
BEAUVILLAIN Céline	
PEAN Nadia	
MOREAU Pierre	
HOUDU Alain	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET-EN-ANJOU BLEU

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

ARRIVÉE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRE-EN-ANJOU BLEU

II - ANNEXES | II

ARRETE ET SIGNATURES | D2

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

ARRIVÉE LE 05 MAI 2017 SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET-EN-ANJOU BLEU

II - ANNEXES | II

ARRETE ET SIGNATURES | D2

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/05/17, et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

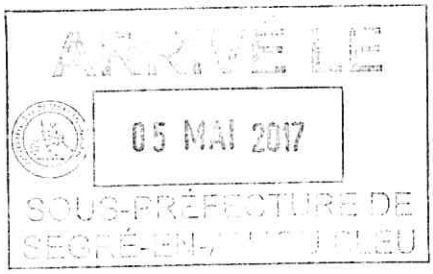
REPUBLIQUE FRANÇAISE

LES HAUTS D'ANJOU

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : LES HAUTS D'ANJOU

Numéro SIRET : **20006739500182**

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**



M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			0,00	0,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

I

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	55 950,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	55 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00 I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 55 950,00	55 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

II

A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00		

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	55 950,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	-55 950,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(6) Indiquer le signe algébrique.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - LOTISSEMENT DU BON PORT CHERRE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Nombre de membres en exercice :	85
Nombre de membres présents :	50
Nombre de suffrages exprimés :	50
VOTES : Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline	
BOISBOUVIER Daniel	
BOURRIER Alain	
CHESNEAU André	
DAUGER Patrick	
FOUCHER Alain	
JEANNETEAU Paul	
THEPAUT Michel	
BEAUFILS Fabienne	
BEAUVILLAIN Céline	
PEAN Nadia	
MOREAU Pierre	
HOUDU Alain	

II - ANNEXES | II

ARRETE ET SIGNATURES | D2

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ...05/05/17..., et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LES HAUTS D'ANJOU

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : LES HAUTS D'ANJOU

Numéro SIRET : **20007025800013**

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017

Code INSEE	LES HAUTS D'ANJOU	BP
49065	CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
3	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 21 531,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		21 531,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 493,00	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	493,00	

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	493,00	21 531,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante			0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante			0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 531,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 531,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	493,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	493,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	21 531,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 531,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			0,00	0,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (10)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (9)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	21 531,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 531,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	493,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001	493,00	493,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00		0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	493,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	-493,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CAISSE DES ECOLES LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Nombre de membres en exercice :	85
Nombre de membres présents :	50
Nombre de suffrages exprimés :	50
VOTES : Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline	
BOISBOUVIER Daniel	
BOURRIER Alain	
CHESNEAU André	
DAUGER Patrick	
FOUCHER Alain	
JEANNETEAU Paul	
THEPAUT Michel	
BEAUFILS Fabienne	
BEAUVILLAIN Céline	
PEAN Nadia	
MOREAU Pierre	
HOUDU Alain	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D2

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

ARRIVÉE LE 05 MAI 2017 SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D2

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PREFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/05/17, et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.&L.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LES HAUTS D'ANJOU

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : LES HAUTS D'ANJOU

Numéro SIRET : **20006740300010**

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**

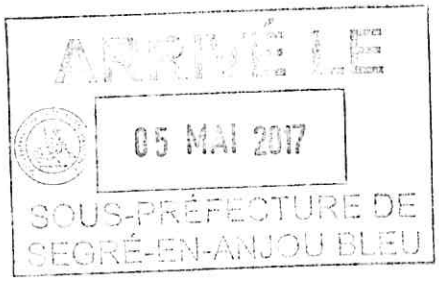
M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **CCAS LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017



SOMMAIRE

I.Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1 - Presentation croisée par fonction		X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.15 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
p.16 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.17 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.18 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.19 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	LES HAUTS D'ANJOU	BP
49065	CCAS LES HAUTS D'ANJOU	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 475
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	5,41	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2,40	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,60	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,24%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	225,41%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	25,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 142,00	13 135,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 19 007,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	32 142,00	32 142,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	3 284,00	2 535,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 749,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	3 284,00	3 284,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	35 426,00	35 426,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	11 035,00	11 035,00	11 035,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	72,00	72,00	72,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
Total des dépenses de gestion courante			0,00	29 607,00	29 607,00	29 607,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement			**0,00**	**29 607,00**	**29 607,00**	**29 607,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*2 535,00*	*2 535,00*	*2 535,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				***2 535,00***	***2 535,00***	***2 535,00***
TOTAL			0,00	32 142,00	32 142,00	32 142,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 142,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	28,00	28,00	28,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	12 881,00	12 881,00	12 881,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante			0,00	12 909,00	12 909,00	12 909,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	226,00	226,00	226,00
Total des recettes réelles de fonctionnement			**0,00**	**13 135,00**	**13 135,00**	**13 135,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	13 135,00	13 135,00	13 135,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**19 007,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 142,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 535,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	3 284,00	3 284,00	3 284,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	3 284,00	3 284,00	3 284,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			**0,00**	**3 284,00**	**3 284,00**	**3 284,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	3 284,00	3 284,00	3 284,00

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 284,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*2 535,00*	*2 535,00*	*2 535,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement				***2 535,00***	***2 535,00***	***2 535,00***
TOTAL			0,00	2 535,00	2 535,00	2 535,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**749,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 284,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**2 535,00**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 035,00		11 035,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	72,00		72,00
65	Autres charges de gestion courante	18 500,00		18 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 535,00	2 535,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**29 607,00**	**2 535,00**	**32 142,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 142,00

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		3 284,00	0,00	3 284,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total		**3 284,00**	**0,00**	**3 284,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 284,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28,00		28,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	12 881,00		12 881,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	226,00	0,00	226,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**13 135,00**	**0,00**	**13 135,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	19 007,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 142,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		2 535,00	2 535,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**2 535,00**	**2 535,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	749,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 284,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**		**11 035,00**	**11 035,00**
60612	Énergie - Électricité		1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers		100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies		9 353,00	9 353,00
6251	Voyages et déplacements		200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations...)		200,00	200,00
63512	Taxes foncières		182,00	182,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**72,00**	**72,00**
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		72,00	72,00
65	**Autres charges de gestion courante**		**18 500,00**	**18 500,00**
6562	Aides		5 500,00	5 500,00
6568	Autres secours		500,00	500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres . .		12 500,00	12 500,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**29 607,00**	**29 607,00**
66	**Charges financières (b)**		**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**29 607,00**	**29 607,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***		***2 535,00***	***2 535,00***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*		*2 535,00*	*2 535,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**2 535,00**	**2 535,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (10)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 535,00***	***2 535,00***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**32 142,00**	**32 142,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 142,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		28,00	28,00
7038	Autres redevances et recettes		28,00	28,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		12 881,00	12 881,00
7474	Communes		12 881,00	12 881,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			12 909,00	12 909,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		226,00	226,00
7713	Libéralités reçues		226,00	226,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			13 135,00	13 135,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (9)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			13 135,00	13 135,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	19 007,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 142,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - CCAS LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		3 284,00	3 284,00
2188	Autres		3 284,00	3 284,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		3 284,00	3 284,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		3 284,00	3 284,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 284,00	3 284,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 284,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*		*2 535,00*	*2 535,00*
28138	*Autres constructions*		*1 591,00*	*1 591,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*		*944,00*	*944,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*2 535,00*	*2 535,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*2 535,00*	*2 535,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 535,00	2 535,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	749,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 284,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001	0,00	0,00



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 535,00	III	2 535,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		2 535,00		2 535,00
28138	*Autres constructions*	*1 591,00*		*1 591,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*944,00*		*944,00*
024	Produits de cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 535,00	0,00	749,00	0,00	3 284,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	3 284,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 3 284,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**13 135,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	CCAS-02	ADMR SUBVENTION CCAS	ADMR	Associations	5 000,00
6574	CCAS-04	ALCCOL SUBVENTION CCAS	ALCOOL	Associations	50,00
6574	CCAS-03	ENVOL SUBVENTION CCAS	ENVOL	Associations	100,00
6574	CCAS-01	ESAT DU JONCHERAY SUBVENTION CCAS	ESAT DU JONCHERAY	Autres	450,00
6574	CLHA-07	LES RESTOS DU COEUR SUBVENTION CCAS	LES RESTOS DU COEUR	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	1 720,00
6574	CLHA-05	SECOURS CATHOLIQUE CCAS SUBVENTION	SECOURS CATHOLIQUE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	50,00
6574	CLHA-08	SOLIPASS SUBVENTION CCAS	SOLIPASS	Associations	4 000,00
6574	CLHA-06	VIE LIBRE SUBVENTION CCAS	VIE LIBRE	Associations	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 06/04/2017
Le La Maire,

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Les Hauts-D'anjou, le 06/04/2017

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 03/04/2017

Les membres du Conseil d'administration,

LEZE Maryline	
RETHORE Florence	
AMIOT Catherine	
LOUIT Léa	
PANCHEVRE Viviane	
KERVELLA Maurice	
ROSSIGNOL Katia	
BLOUET Jean	
MATIGNON Carine	
GITEAU Isabelle	
DESNOES Estelle	
DELAUNAY DUTREUIL Aurore	
COUPEAU Françoise	

05 MAI 2017
SOUS-PREFECTURE DE SEGRE-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES — IV

ARRETE ET SIGNATURES — D2

GOUIN Jérôme	
HOUDUN Marie-Hélène	
MASSEROT Christian	
VAN RIJN Myriam	

ARRÊTÉ LE
05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
BLEU

Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/05/17..., et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 06/04/2017

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU

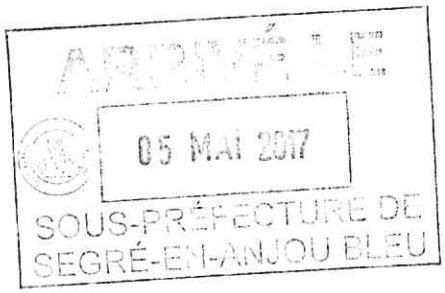
REPUBLIQUE FRANCAISE

20006739500166	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT **LES HAUTS D'ANJOU**

POSTE COMPTABLE : **FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE PUBLIC LOCAL
LES HAUTS D'ANJOU

M49



BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU**

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	124 706,00	110 265,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 14 441,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	124 706,00	124 706,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	68 911,00	62 936,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 5 975,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	68 911,00	68 911,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	193 617,00	193 617,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	47 370,00	47 370,00	47 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total des dépenses de gestion des services			0,00	54 170,00	54 170,00	54 170,00
66	Charges financières		0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation			**0,00**	**61 770,00**	**61 770,00**	**61 770,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*18 757,00*	*18 757,00*	*18 757,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*44 179,00*	*44 179,00*	*44 179,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				***62 936,00***	***62 936,00***	***62 936,00***
TOTAL			0,00	124 706,00	124 706,00	124 706,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	124 706,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		0,00	98 652,00	98 652,00	98 652,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services			0,00	98 652,00	98 652,00	98 652,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation			**0,00**	**98 652,00**	**98 652,00**	**98 652,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*11 613,00*	*11 613,00*	*11 613,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***11 613,00***	***11 613,00***	***11 613,00***
TOTAL			0,00	110 265,00	110 265,00	110 265,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 441,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	124 706,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	51 323,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	35 498,00	35 498,00	35 498,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	35 498,00	35 498,00	35 498,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	21 800,00	21 800,00	21 800,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	21 800,00	21 800,00	21 800,00
4581	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement			**0,00**	**57 298,00**	**57 298,00**	**57 298,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*11 613,00*	*11 613,00*	*11 613,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***11 613,00***	***11 613,00***	***11 613,00***
TOTAL			0,00	68 911,00	68 911,00	68 911,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 911,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
4582	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*18 757,00*	*18 757,00*	*18 757,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*44 179,00*	*44 179,00*	*44 179,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement				***62 936,00***	***62 936,00***	***62 936,00***
TOTAL			0,00	62 936,00	62 936,00	62 936,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 975,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 911,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	51 323,00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	47 370,00		47 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00		5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00		1 800,00
66	Charges financières	7 300,00	0,00	7 300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	44 179,00	44 179,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		18 757,00	18 757,00
Dépenses d'exploitation - Total		**61 770,00**	**62 936,00**	**124 706,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	124 706,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	11 613,00	11 613,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	21 800,00	0,00	21 800,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	35 498,00	0,00	35 498,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**57 298,00**	**11 613,00**	**68 911,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 911,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	98 652,00		98 652,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 613,00	11 613,00
	Recettes d'exploitation - Total	**98 652,00**	**11 613,00**	**110 265,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**14 441,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**124 706,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		44 179,00	44 179,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		18 757,00	18 757,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**62 936,00**	**62 936,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**5 975,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**68 911,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES | A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**		**47 370,00**	**47 370,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)		8 050,00	8 050,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		150,00	150,00
61523	Entretien et réparations réseaux		4 000,00	4 000,00
61558	Autres biens mobiliers		11 500,00	11 500,00
6156	Maintenance		8 100,00	8 100,00
617	Etudes et recherches		2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement		250,00	250,00
6378	Autres taxes et redevances		13 320,00	13 320,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**5 000,00**	**5 000,00**
6211	Personnel intérimaire		5 000,00	5 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**		**1 800,00**	**1 800,00**
6541	Créances admises en non-valeur		1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes		800,00	800,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**54 170,00**	**54 170,00**
66	**Charges financières (b)(8)**		**7 300,00**	**7 300,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		3 600,00	3 600,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		1 200,00	1 200,00
666	Pertes de change		2 500,00	2 500,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**300,00**	**300,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00	300,00
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**61 770,00**	**61 770,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***18 757,00***	***18 757,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***		***44 179,00***	***44 179,00***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*		*44 179,00*	*44 179,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**62 936,00**	**62 936,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***62 936,00***	***62 936,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**124 706,00**	**124 706,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**124 706,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES | A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**0,00**	**0,00**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises**		**98 652,00**	**98 652,00**
704	Travaux		1 200,00	1 200,00
70611	Redevance d'assainissement collectif		82 332,00	82 332,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		13 320,00	13 320,00
7068	Autres prestations de services		1 800,00	1 800,00
74	**Subventions d'exploitation**		**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			**98 652,00**	**98 652,00**
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			**98 652,00**	**98 652,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (8)***		***11 613,00***	***11 613,00***
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice*		*11 613,00*	*11 613,00*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***11 613,00***	***11 613,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			**110 265,00**	**110 265,00**

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	**0,00**
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**14 441,00**
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**124 706,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**		**35 498,00**	**35 498,00**
2051	Concessions et droits similaires		35 498,00	35 498,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'équipement			**35 498,00**	**35 498,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**21 800,00**	**21 800,00**
1641	Emprunts en euros		10 800,00	10 800,00
1643	Emprunts en devises		11 000,00	11 000,00
Total des dépenses financières			**21 800,00**	**21 800,00**
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			**57 298,00**	**57 298,00**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (7)***		***11 613,00***	***11 613,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur		***11 613,00***	***11 613,00***
139118	*Autres*		*11 613,00*	*11 613,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			***11 613,00***	***11 613,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			**68 911,00**	**68 911,00**

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 911,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*18 757,00*	*18 757,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*		*44 179,00*	*44 179,00*
28031	*Amortissements des frais d'études*		*816,00*	*816,00*
28121	*Terrains nus*		*671,00*	*671,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*		*19 523,00*	*19 523,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*		*23 131,00*	*23 131,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*		*38,00*	*38,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*62 936,00*	*62 936,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*62 936,00*	*62 936,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		62 936,00	62 936,00

+

RESTES A REALISER 2016 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	5 975,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 911,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					214 817,95									
1641 Emprunts en euros (total)					76 217,95									
75845185	CREDIT AGRICOLE	29/07/2011		28/02/2017	68 947,84	F		4.9	2.71583		T	X	N	A-1
20082602	CREDIT MUTUEL	09/09/2013		05/03/2017	7 270,11	F		2.35	2.71583		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					138 600,00									
726000248	CREDIT AGRICOLE	30/09/2016		12/12/2016	138 600,00	F		1.00313	1.11546		T	X	N	A-1
Total général					214 817,95									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		207 547,84					21 790,37	5 839,18	0,00	361,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		68 947,84					10 790,37	3 421,20	0,00	293,88
75845185	N	0,00		68 947,84	13,83	F		2.71583	3 520,26	3 314,42	0,00	293,88
20082602	N	0,00		7 270.11	0,92	F		2.71583	7 270,11	106,78	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		138 600,00					11 000,00	2 417,98	0,00	67,56
726000248	N	0,00		138 600,00	15,42	F		1.11548	11 000,00	2 417,98	0,00	67,56
Total général		0,00		214 817.95					21 790,37	5 839,18	0,00	361,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	214 817,95					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Logiciels	15	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		33 413,00	I	33 413,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		21 800,00		21 800,00
1641	Emprunts en euros	10 800,00		10 800,00
1643	Emprunts en devises	11 000,00		11 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 613,00		11 613,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*11 613,00*		*11 613,00*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	33 413,00	0,00	D001	0,00	33 413,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 936,00	III	62 936,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		62 936,00		62 936,00
28031	*Amortissements des frais d'études*	*816,00*		*816,00*
28121	*Terrains nus*	*671,00*		*671,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*19 523,00*		*19 523,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*23 131,00*		*23 131,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*38,00*		*38,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*18 757,00*		*18 757,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	62 936,00	0,00	5 975,00	0,00	68 911,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	33 413,00
Ressources propres disponibles	IV	68 911,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 35 498,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	**Charges à caractère général**	**47 370,00**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de**	**98 652,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	8 050,00	704	Travaux	1 200,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	150,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	82 332,00
61523	Entretien et réparations réseaux	4 000,00	706121	Redevance pour modernisation des réseaux de	13 320,00
61558	Autres biens mobiliers	11 500,00	7068	Autres prestations de services	1 800,00
6156	Maintenance	8 100,00			
617	Etudes et recherches	2 000,00			
6261	Frais d'affranchissement	250,00			
6378	Autres taxes et redevances	13 320,00			
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**5 000,00**			
6211	Personnel intérimaire	5 000,00			
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 800,00**			
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00			
6542	Créances éteintes	800,00			
66	**Charges financières**	**7 300,00**			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 600,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 200,00			
666	Pertes de change	2 500,00			
67	**Charges exceptionnelles**	**300,00**			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00			
	Total des dépenses réelles	**61 770,00**		**Total des recettes réelles**	**98 652,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**44 179,00**	***042***	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**11 613,00**
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles*	44 179,00	*777*	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au*	11 613,00
023	***Virement à la section d'investissement***	**18 757,00**			
	Total des dépenses d'ordre	**62 936,00**		***Total des recettes d'ordre***	**11 613,00**
	D002 (5)	**0,00**		**R002 (5)**	**14 441,00**
	TOTAL GENERAL	**124 706,00**		**TOTAL GENERAL**	**124 706,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	**35 498,00**			
2051	Concessions et droits similaires	35 498,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	**21 800,00**			
1641	Emprunts en euros	10 800,00			
1643	Emprunts en devises	11 000,00			
	Total des dépenses réelles	**57 298,00**		**Total des recettes réelles**	**0,00**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**11 613,00**	***040***	***Opérations d'ordre de transfert entre section***	**44 179,00**
139118	*Autres*	11 613,00	*28031*	*Amortissements des frais d'études*	816,00
			28121	*Terrains nus*	671,00
			281311	*Bâtiments d'exploitation*	19 523,00
			281532	*Réseaux d'assainissement*	23 131,00
			28181	*Installations générales, agencements et*	38,00
			021	***Virement de la section d'exploitation***	**18 757,00**
			021	*Virement de la section d'exploitation*	18 757,00
	Total des dépenses d'ordre	**11 613,00**		***Total des recettes d'ordre***	**62 936,00**
	D001 (4)	**0,00**		**R001 (4)**	**5 975,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**68 911,00**		**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	**68 911,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**98 652,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

LES HAUTS D'ANJOU - 49 - ASSAINISSEMENT CHAMPIGNE LES HAUTS D'ANJOU	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**
Agent de maîtrise	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**0**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

Présenté par le La Maire,
A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017
Le La Maire,

Nombre de membres en exercice : 85
Nombre de membres présents : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
VOTES : Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

Date de convocation : 31/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

LEZE Maryline	
BOISBOUVIER Daniel	
BOURRIER Alain	
CHESNEAU André	
DAUGER Patrick	
FOUCHER Alain	
JEANNETEAU Paul	
THEPAUT Michel	
BEAUFILS Fabienne	
BEAUVILLAIN Céline	
PEAN Nadia	
MOREAU Pierre	
HOUDU Alain	

ARRIVÉ LE : 05 MAI 2017 SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ERMINE Benoît	
HUART Olivier	
DESNOES Estelle	
CHERBONNEAU Jean Paul	
DOUSSIN Christophe	
ERMINE Paulette	
HOSTIER Gérard	
LEBRETON Pierre-Marie	
MONTECOT Marie	
SIMON Alain	
ALLORY Olivier	
BIDAULT Richard	
BODIN Alexandra	
DESNOES Jean-Pierre	
DESPORTES Philippe	
FOSSET Dominique	
FOUIN Jean-Yves	

05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

GOHIER Marie-Odile	
HEULIN Annick	
HUET Christian	
HUSSON Catherine	
JOLY Virginie	
JOUANNEAU Frédéric	
LANGLAIS Véronique	
LARDEUX Gervais	
LE ROUX Laurence	
MASSEROT Christian	
PINARD Céline	
PLATON Céline	
POTIER Stéphanie	
PREZELIN Eric	
QUEVA Lionel	
SANTENAC Rachel	
SAULOUP Geneviève	

05 MAI 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

THARREAU Jean-Louis	
VALLEE Louis-Marie	
VAN RIJN Myriam	



Certifié exécutoire par le La Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ...05/05/17..., et de la publication le 05/05/17

A Les Hauts-D'anjou, le 07/04/2017

